



PAPI D'INTENTION

Tarn-Dourdou-Rance

2018 - 2020



BILAN À MI PARCOURS



Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	01/10/2019	Version projet - pour validation par le Cotech et le Copil
2	04/11/2019	Version finale validée par le Cotech / sous réserve remarque du Copil

Affaire portée par

PNRGC - Naima CATZ / Laurent Danneville / Florent Tarrisse

Rédacteurs :

Naima CATZ

Relecteurs :

Laurent Danneville - PNRGC



PAPI D'INTENTION Tarn Dourdou Rance

2018-2020

-

Fiche de synthèse

1 – BASSIN VERSANT CONCERNE

Unité Hydrographique de Reference (UHR) Tarn – Dourdou – Rance

2 – ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU PAPI

Maître d'ouvrage pilote (porteur du PAPI) : Parc naturel régional des Grands Causses

Statut juridique : Syndicat mixte

Adresse : 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50 126 – 12 101 MILLAU

3 – PERIMETRE DU PROGRAMME D'ACTIONS

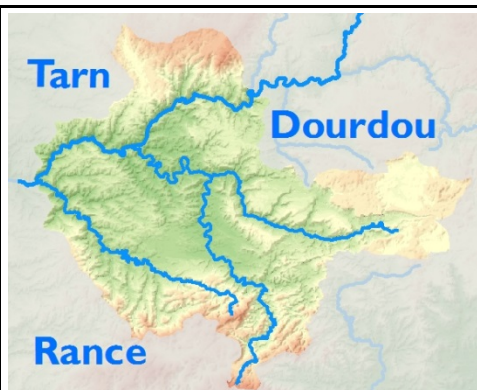
Région concernée : Région Occitanie

Départements concernés : Aveyron (12) et Tarn (81)

Nombre de communes : 61

Nombre d'habitants : ~30 000 habitants

Montant total du projet : 863 500 €



4 – SUIVI DE L'ETAT

PREFET RESPONSABLE

Madame la Préfète de l'Aveyron

SERVICE TECHNIQUE D'APPUI

Service Prévention des Risques
Direction Départementale des Territoires de
l'Aveyron

CARTE DE LOCALISATION



Légende

-  Limites topographiques de l'UHR telle que définie dans le SDAGE Adour-Garonne
-  Limites de l'UHR avec prise en compte du fonctionnement hydrogéologique
-  Communes
-  Parc naturel régional des Grands Causses



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Novembre 2017. Extrait des données ALFAG, BD CARTRAGE, fond relief ASTER GDEM NASA et METI of Japan, et BD TOPO 2016 de l'IGN, 2017.

SOMMAIRE

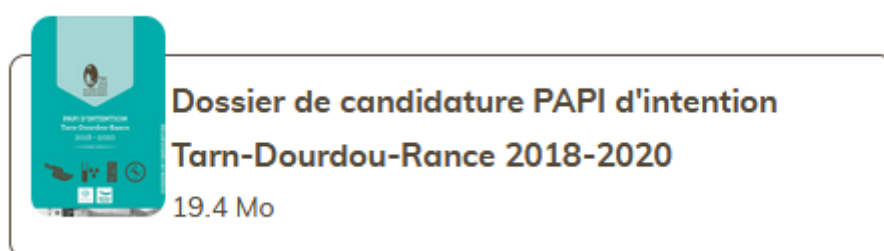
I. Préambule : Le Programme dit PAPI d'Intention Tarn-Dourdou-Rance	1
A. Rappel du contexte et évolutions.....	1
☐ Dossier de candidature et labellisation.....	1
☐ Territoire et gouvernance	1
☐ Phase de mise en œuvre et gouvernance du programme	2
B. Rappel du Programme.....	3
II. Bilan à mi-parcours	5
A. Présentation générale.....	5
B. Bilan par axes et actions	6
☐ Axe 0 : Animation du programme	6
☐ Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	6
☐ Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations.....	10
☐ Axe 3 : alerte et gestion de crise.....	11
☐ Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	13
☐ Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	15
☐ Axe 6 : Gestion des écoulements	19
C. Bilan sur la concertation avec les acteurs et dynamiques.....	20
D. Bilan Financier.....	23
☐ Les actions.....	23
☐ L'animation du PAPI.....	24
☐ Conclusions	24
E. Planning prévisionnel réactualisé.....	27
III. Concertation et suites à donner.....	28
A. Organisation de la concertation.....	28
B. Concertation du Cotech et validation du COPIL.....	30
IV. ANNEXES.....	32
Annexe 1 : composition des comités de pilotage et technique	32
Annexe 2 : états d'avancement mensuels - Bimensuels.....	32
Annexe 3 : planning de réalisation du PAPI au 01.01.2018.....	32
Annexe4.1 : tableau financier – SAFPA au 01.01.2018.....	32
Annexe4.2 : tableau financier – SAFPA au 01.09.2019.....	32
Annexe 5 : Statuts du syndicat Tarn Dourdou Sorgues Rance	32

I. PRÉAMBULE : LE PROGRAMME DIT PAPI D'INTENTION TARN-DOURDOU-RANCE

A. RAPPEL DU CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS

❑ DOSSIER DE CANDIDATURE ET LABELLISATION

Le programme dit PAPI D'Intention Tarn-Dourdou-Rance a fait l'objet d'un dossier de candidature, qui présente l'origine de la démarche, le choix du territoire, le choix d'un porteur de projet, et détaille le déroulé du travail et les phases de concertation ayant abouti à ce projet. A noter que ce document est en ligne sur le site du parc des Grands Causses.



Ce dossier a fait l'objet d'une **labellisation** par la Commission Inondation de Bassin (CIB) Adour Garonne sans réserve en date du **5 juin 2018**.

Des 7 recommandations assorties à cette labellisation, il importe de retenir la première :

« Dès la réalisation du PAPI d'Intention, des réflexions devront être engagées avec les acteurs du territoire Tarn amont afin d'envisager un rapprochement en vue d'un PAPI Complet unique. La gouvernance doit continuer à s'organiser sur ce territoire en lien avec la GEMAPI ».

❑ TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

A la date du bilan à mi-parcours, on ne note pas d'évolution dans la configuration administrative du territoire. Concernant la GEMAPI et la structuration du territoire Tarn-Dourdou-Rance, l'ensemble des 9 Communautés de Communes de l'UHR Tarn-Dourdou-Rance **ont délibéré favorablement pour la création du syndicat mixte TSDR à la date du 1^{er} janvier 2020, avec dissolution des deux syndicats ¹actuels.**

Le tableau ci-dessous rappelle les paramètres considérés pour établir la clé de répartition pour la prise en charge de l'autofinancement pour les actions à portées globales du PAPI :

-
- ¹ le syndicat de la vallée du Rance (SVR), syndicat mixte qui regroupe les 23 communes¹ du bassin versant du Rance (< 450 km²) ;
 - Le syndicat Mixte des vallées de la Sorgues et du Dourdou (SM Sorgues-Dourdou), qui regroupe 22 communes formant le bassin versant du Dourdou (<850 à 900 km²).

Communautés de communes	Population dans l'UHR		Surface dans l'UHR		Clé de répartition pour PAPI
	Total	%	Total	%	
CC Muse	3 492 hab.	13%	271 km2	15%	14.0%
CC Lévézou P.	1 360 hab.	5%	96 km2	5%	5.3%
CC Mts d'Alban	331 hab.	1%	22 km2	1%	1.3%
CC Mts de Lacauze	129 hab.	0%	42 km2	2%	0.0%
CC Réquistanais	1 420 hab.	5%	72 km2	4%	4.8%
CC Larzac et V.	1 686 hab.	6%	282 km2	16%	10.2%
CC Monts, Rance et Rougier	6 437 hab.	24%	629 km2	35%	28.8%
CC St-Affricain	11 867 hab.	44%	372 km2	21%	35.1%
CC Val 81	144 hab.	1%	6 km2	0%	0.5%
Total	26 865 hab.	100%	1 793 km2	100%	100.0%
Total sans Mts de Lacauze (pop. = 0)	26 736 hab.		1 751 km2		

On rappellera que si le présent PAPI d'Intention est porté « par défaut » par le PNRGC, la mise en œuvre de ce présent programme se fait en parallèle à la création du syndicat unique qui constituera au 01.01.2020 la structure gémapienne du territoire Tarn-Dourdou-Rance.

Ainsi, à compter de cette date, les facturations pour la part relevant des Communautés de Communes comme définies dans le dossier de candidature et selon les clés de répartition ci-dessus, seront adressées au nouveau syndicat, les CC lui ayant transféré la compétence GEMAPI et hors GEMAPI, dont le PAPI.

Au-delà de cet aspect « administratif », si le PNRGC reste engagé pour porter le PAPI d'Intention à son terme, ce travail est réalisé en étroite collaboration et concertation avec les acteurs du territoire Tarn-Dourdou-Rance dont les communes et communautés de communes et les syndicats de « rivière » du bassin versant, mais également avec les acteurs des bassins aval et amont.

Concernant d'ailleurs ces entités hydrographiques, on notera la création du **Syndicat Tarn Amont** en avril 2018, syndicat mixte qui couvrir aujourd'hui la totalité du bassin versant du Tarn, depuis sa source à l'entrée dans l'UHR Tarn-Dourdou-Rance. Il est porteur du PAPI Tarn-Amont, labellisé en novembre 2018, avec un démarrage au 01 décembre 2018, pour une durée de 2 ans.

A noter enfin le travail en cours de renouvellement de la Charte du Parc (pour la période 2022-2037), intégrant les réflexions sur les futures missions qui seront portées, et les questions éventuelles de gouvernance. Ce travail est réalisé dans un esprit de concertation avec les partenaires institutionnels, en premier lieu avec la Région, maître d'ouvrage de cette révision de Charte, mais également avec les acteurs du territoire : communes, communautés de communes, syndicats, monde associatif, Départements et Etat ...

PHASE DE MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

Comme prévu dans le calendrier prévisionnel présenté dans le dossier de candidature :

➔ la mise en œuvre du PAPI d'Intention a été effective au début du second semestre 2018, avec un démarrage officiel² au 01 septembre 2018.

➔ la gouvernance du PAPI est assurée à travers l'organisation et les missions suivantes:

² Démarrage des financements pour le poste d'animation pour la phase de Mise en Œuvre au 01 septembre.

- **Mise en place d'un Comité technique et d'un Comité de pilotage** constitués de l'ensemble des acteurs du territoire;
- **Animation du PAPI d'Intention** par un chargé de mission entièrement dédié à cette mission ;
- **Evaluation du programme à mi-parcours** (c'est l'objet du présent rapport) ;
- **Concertation et Consultation du public sur le projet de PAPI complet.**

B. RAPPEL DU PROGRAMME

Le programme d'action prévisionnel comportait une série de **14 fiches actions** (dont l'animation) déclinées selon les 6 axes suivants :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements

Il prévoyait enfin une **mise en œuvre** qui devait s'étaler **sur 2 ans, sur la période 2018-2020**, et un **coût estimatif total de l'ordre 863 500 €**, incluant l'animation du programme (axe 0).

A noter que certaines actions ont été détaillées en sous-action dès le stade du dossier de candidature (Cf. actions 5.1 et 5.2) du fait que les différents volets de ces actions sont portés par différents maître d'ouvrage.

Certaines actions, et notamment l'action 6.1, est elle aussi à détailler en sous-actions, ce qui n'a pu être défini au stade du dépôt de dossier de candidature, la définition de ces sous-actions étant dépendante d'autres actions non encore réalisées (dont action 1.4).

Le tableau page suivante rappelle l'ensemble de ces actions, ainsi que les coûts, les maîtres d'ouvrage et les plans de financements tels que pressentis au stade du dépôt du dossier de candidature (01.01.2018).

Pour un détail des actions, on se reportera aux fiches-actions telles que présentées dans le dossier de candidature.

Concernant les plans de financement, on notera qu'ils ont été revu dès la signature de la convention cadre pour prendre en compte l'impossibilité pour l'Agence de l'Eau de s'engager sur un éventuel financement des actions, voire même de l'animation dans la phase mise en œuvre. Ainsi, les subventions Agence de l'Eau ont été reportées sur les maîtres d'ouvrage concernés, lesquels se sont engagé si besoin à les supporter, afin de ne pas bloquer le processus d'instruction et de mise en œuvre du programme.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

AXE	ACTIONS		Orientations stratégiques			COUT TOTAL € TTC ou € HT selon maître d'ouvrage (*)	VENTILATION PREVISIONNELLE			MAITRE D'OUVRAGE PRESSENTI	VENTILATION PREVISIONNELLE												
	N°	INTITULE	OS1	OS2	OS3		2018	2019	2020		ETAT		REGION (**)		DEPARTEMENT			AGENCE DE L'EAU (***)		CCI		MO	
											%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total	%	montant total	
0	0.1	Animation de la démarche PAPI		x	x	121 000	30 250	60 500	30 250	PNRGC	40	48 000	10	12 100	-	-	30	36 700		-	20	24 200	
1	1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	x	x	x	20 000	5 000	10 000	5 000	PNRGC	50	10 000		-	-	-	13	2 500		-	38	7 500	
	1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique		x		10 000	4 000	5 000	1 000	PNRGC	50	5 000		-	-	-		-		-	50	5 000	
	1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	x		x	17 000	4 000	13 000	-	Communautés de communes - Communes - PNRGC	50	8 500	20	3 400	-	-		-		-	30	5 100	
	1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	x			295 000	95 000	200 000		PNRGC	50	147 500	15	44 250	-	-	15	44 250		-	20	59 000	
2	2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à vis de l'utilisation des outils de surveillance	x		x	-	-	-	-	PNRGC		-		-	-	-		-		-		-	
	2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues	x		x	30 000	5 000	20 000	5 000	PNRGC	50	15 000	20	6 000	-	-		-		-	30	9 000	
3	3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	x			-	-	-	-	PNRGC		-		-	-	-		-		-		-	
	3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS mise en place et animation d'une commission inondation	x	x	x	10 000		10 000	-	PNRGC		-		-	-	-		-		-	100	10 000	
4	4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	x		x	10 500	2 500	3 000	5 000	Communautés de Communes	50	5 250		-	-	-		-		-	50	5 250	
	4.2	Diagnostic spécifiques (zonages pluviaux - Schéma directeur...)	x		x	55 000		55 000	-	Communautés de communes - Communes	50	27 500		-	-	-		-		-	50	27 500	
5	5.1	Opération pilote de diagnostics de vulnérabilité sur habitations et batiments publics en zone inondable			x	17 000		17000		PNRGC	50	8 500	15	2 550						-	35	5 950	
		Achat de matériel type batardeaux - clapets anti-retour, ...				83 000			83 000	Communauté de Communes St Affricain	40	33 200		-	-	-		-		-	60	49 800	
	5.2	Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable [Volets 1: Etat des lieux - information-sensibilisation et volet 3: Suivi-bilan)				12 500	6 500	1 000	5 000	Communautés de Communes	50	6 250						20	2 500	30	3 750		
		Volet 2: Action pilote de diagnostic sur entreprises			x	32 500		32 500		Communauté de Communes St Affricain	50	16 250		-	-	-		-	20	6 500	30	9 750	
6	6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet			x	150 000			150 000	Communautés de Communes - Syndicats - CD - Communes	50	75 000	15	22 500	-	-	15	22 500			20	30 000	
MONTANT TOTAL						863 500	152 250	427 000	284 250	-	47%	405 950	11%	90 800	-	-	12%	105 950	1%	9 000		251 800	

(*) les couts sont en € TTC pour toutes les actions sous maîtrise d'ouvrage PNRGC car ce dernier n'est pas assujetti à la TVA. Pour toutes les autres actions, les coûts sont estimés en € HT

(**) les taux affichés sont susceptibles d'évoluer sur la base des critères d'intervention applicables au moment du dépôt de chaque demande de subvention, le programme (critères d'éligibilité et taux de financement) pour la Région Occitanie n'étant pas encore défini au 01.01.2018

(***) Les aides de l'Agence de l'Eau ne s'appliquent que sur une partie des actions (celles concernant la prise en compte des milieux aquatiques au sens large : communication sur la bonne gestion des cours d'eau, fonctionnement hydrogéomorphologique, étude des zec, espace de mobilité, qualité des cours d'eau, problématique de ruissellement et érosion en lien avec la qualité des milieux aquatiques -pollution diffuse, colmatage, ...); ainsi, les aides envisagées ont été calculées sur les parties des actions qui devraient être éligibles, avec les taux de financement habituels (entre 30 et 80 %), dans la limite, en complément des aides de l'Etat et de la Region, des 80 %. Comme pour la Région, les montants affichés ici seront à redéfinir pour chaque action, au moment du dépôt de la demande de subvention.

II. BILAN À MI-PARCOURS

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le bilan à mi-parcours est jugé globalement positif, avec :

- une bonne avancée malgré des difficultés extérieures au porteur et au territoire ;
- une bonne réactivité et implication des différents acteurs, partenaires et/ou bénéficiaires directs des actions du programme ;
- un bon niveau de satisfaction des partenaires institutionnels autant au niveau de la mise en œuvre que du suivi administratif et financier du programme.

A 1 an du démarrage du PAPI, hors animation du programme, 6 des actions ont été mises en œuvre, représentant un montant prévisionnel de 472 500 €, soit plus de 60 % du budget prévisionnel du PAPI. Concernant les dépenses réellement engagées, c'est un peu moins de 50 %, avec pour certaines actions, une partie des missions non encore engagée.

Concernant l'avancée générale du PAPI, elle s'est heurtée sur cette première phase au retard dans la livraison des données LIDAR par l'Etat. Ces données étant essentielles pour la réalisation de l'étude hydraulique prévue dans l'action 1.4, action phare du PAPI, devant permettre également le déroulé d'autres actions dont celles des axes 2, 3 et 6, les 8 mois de décalage dans la livraison de ces données induisent, après concertation avec le bureau d'étude WSP en charge de la réalisation de l'étude 1.4, **une extension de 11 mois pour la bonne mise en œuvre du PAPI.**

A noter la mise en œuvre des actions de l'axe 5, qui n'a pas été perturbée par ce retard, voire en a été facilitée, avec une plus grande disponibilité de l'animation PAPI sur cette mission qui a demandé un très fort investissement humain, avec plus de 175 diagnostics réalisés en régie, dépassant les objectifs déjà ambitieux que s'était fixés le dossier de candidature.

Concernant les actions non engagées, les raisons sont les suivantes :

- Certaines actions n'ont pu être engagées **faute de temps**, avec **des priorités mises sur les actions complexes** ; ainsi, l'action 1.3 : repère de crue, de même certaines actions qui relèvent de l'animation PAPI –sans dépenses autres – dont l'accompagnement des communes pour la réalisation des DICRIM (mission incluse dans l'action 0.1), pour l'utilisation des outils de surveillance (action 2.1), et pour l'élaboration des PCS (actions 3.1) n'ont pas été réalisées ; Elles sont néanmoins inscrites pour une mise en œuvre sur la période 2019/2020 ;
- Certaines actions n'ont pu être engagées car **nécessitant une avancée de l'étude 1.4** suffisante pour bien définir –ou confirmer- les missions complémentaires à engager : il s'agit des actions 2.2 et celles relevant des axes 4 et 6 ;
- Certaines actions sont **à abandonner**, car **non pertinentes pour cette phase du PAPI** : il s'agit des actions 3.2 (budget 10 000 €HT) et 4.1 (budget 10 500 €HT), dont on détaillera les raisons dans le bilan par axes et actions ci-dessous.

B. BILAN PAR AXES ET ACTIONS

❑ AXE 0 : ANIMATION DU PROGRAMME

Pour rappel, l'animation du programme vise, au-delà de la mise en œuvre et du suivi des actions proprement dites, en un travail de gouvernance, avec comme objectif une forte mobilisation et une concertation des acteurs autour des actions et missions que s'est fixé le PAPI.

Le coût estimatif sur les 2 ans est de 121 000 €TTC, avec des financements Etat à 40 %, Agence de l'Eau à 15 %, et Région à 10 % (pour l'année 2018 soit 4 mois), et à 20 % pour les années 2019 et 2020 (en lien avec les évolutions des programmes de l'Agence et de la Région).

La part d'autofinancement atteint 28 % sur cette période, et est assurée par le PNRGC.

La nécessité de prolonger la durée du programme en lien avec le retard de l'Etat dans la livraison des données LIDAR, implique de formaliser une demande d'avenant au PAPI.

Au vu du bilan à mi-parcours, et après concertation du Cotech et validation du Copil, cette demande a été arrêtée pour une période supplémentaire de 12 mois, portant la fin du PAPI au 31 août 2021, avec un accord de principe des partenaires sur un maintien des financements Etat, Région, et Agence de l'Eau.

Ce choix permet en premier lieu d'absorber les 8 mois de retard dans la livraison du LIDAR, d'intégrer le nouvel échéancier du bureau d'étude WSP pour la réalisation de l'étude phare du PAPI mais également de garantir un travail d'élaboration et de concertation autour du projet de PAPI Complet tenant compte du contexte électoral de 2020.

❑ AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Pour les 4 actions inscrites au PAPI, le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement :

Fiche action	Intitulé	Coût estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	20 000 €	PNRGC	25 %
FA_1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	10 000 €	PNRGC	10 %
FA_1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	17 000 €	PNRGC	0 %
FA_1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale - diagnostic sur secteurs sensibles - définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	295 000 €	PNRGC	25 %

L'avancée de ces actions est détaillée pour chacune d'elles.

○ Action FA_1.1 : Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication

Cette action est très bien engagée, avec des missions réalisées à hauteur des attentes ou en cours, avec des prestations qui devraient être de qualité, pour des budgets de mise en œuvre en cohérence avec les budgets estimés.

Ainsi, elle a permis la réalisation, l'édition et la diffusion de deux plaquettes d'information et de sensibilisation à l'attention des habitants d'une part, et des entreprises d'autre part, en accompagnement des actions de l'axe 5 de réduction de la vulnérabilité.

Ce travail a été mené dans de bonne condition grâce à la chargée de communication du Parc, avec la participation technique de différents acteurs dont la CCI –pour le guide à l'attention des entreprises, et la DDT, et grâce aux retours d'expériences et aux partages d'autres territoires (Lot, Aude, ...) que nous remercions ici.



Si ces plaquettes ont été distribuées dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité, elles ont été élaborées pour leur donner une portée d'information et de sensibilisation générale, et une diffusion à tout habitant du territoire de l'UHR. Elle rappelle enfin les bons comportements en cas de pluie intense, afin de relayer le travail de sensibilisation fait au niveau national.

Concernant le second volet de cette action, qui consiste en l'élaboration d'un plan de communication, c'est le prestataire MAYANE qui a été choisi mi-mai 2019, avec un lancement le 14 juin 2019.

Il s'agit pour rappel et dans une optique à plus long terme – PAPI Complet et création d'une structure de gestion propre à l'UHR- de mener un travail pour apporter les éléments décisionnels pour la mise en œuvre d'un véritable plan de communication, à travers la définition précise et chiffrée de plusieurs scénarii.

Cette mission devrait se dérouler sur une période de 12 mois pour permettre d'intégrer le contexte des élections municipales de 2020, avec une 1^{ère} phase d'état des lieux et une 2^{nde} phase pour l'élaboration proprement dite du plan de communication, qui devraient être finalisées sur 2019-début 2020, à faire suivre d'un travail de concertation et de validation avec le Copil, de janvier à juillet 2020.

L'écart entre le budget déjà engagé et le budget prévisionnel (~ 5000 €) pourra être nécessaire si le travail de concertation devait demander des réunions supplémentaires avec Mayane, et/ou à la mise en œuvre d'autres mesures de communication dans le cadre du PAPI d'Intention, comme l'organisation de journées « inondation » prévue pour novembre 2020, avec location des démonstrateurs DREAL, animation de stands divers, exposition, ...

A noter que dans le cadre de cette action, des réflexions ont été menées pour un rapprochement entre les actions des PAPI Tarn-Dourdou-Rance et Tarn Amont.

Concernant les plaquettes réalisées pour les actions de diagnostics, élaborées par le PNRGC, en concertation avec l'animateur Tarn Amont, elles sont mises à la disposition du Tarn Amont, étant entendu que de petites modifications pourraient être faites pour les adapter à ce territoire, avec en définitive, un même visuel pour les deux UHR, à l'instar de la dynamique sur les repères de crue et panneaux signalétiques (Cf. action 1.3).

De même sur la mission MAYANE d'élaboration d'un plan de communication, le Tarn Amont s'est rapproché de ce prestataire pour voir comment s'impliquer dans une même démarche, toujours dans l'optique de l'élaboration d'un unique PAPI Complet.

○ Action FA_1.2 : Mise en place d'un outil de gestion cartographique

Toujours dans la double optique de la poursuite de cette dynamique de PAPI – et l'élaboration d'un PAPI Complet- et de la création d'une structure de gestion propre à l'UHR, il a été intégré dans le présent PAPI d'Intention, la mise en place d'un outil de gestion cartographique afin de capitaliser de façon efficace la donnée produite dans le cadre du PAPI d'Intention, homogénéiser, compiler, et alimenter les données et bases de données existantes (Plateforme nationale repères de crues, BDHI, autre ...), et plus largement les données SIG nécessaires à la gestion des rivières et des bassins versants.

Ce travail a été pensé initialement avec une prestation en interne au PNRGC ; Il s'avère cependant que le plan de charge du chargé de mission identifié pour cette mission ne permet pas de réaliser correctement cette action ; Si un travail a été initié, il importe de recadrer cette action pour un travail satisfaisant.

Aussi, il a été proposé que cette action soit mise en œuvre avec l'embauche d'un stagiaire SIGiste sur une durée de 5 mois, sur la période de mars à août 2020. Si la maîtrise d'ouvrage de cette action reste le Parc des Grands Causses, avec un encadrement direct du stagiaire par le SIGiste et l'animateur PAPI, la convention avec l'Université concernée sera contractée avec une collectivité du territoire (syndicat de bassin ou communauté de communes) pour des raisons administratives.

A noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, une concertation spécifique sera engagée avec le futur syndicat TSDR, et plus largement avec le Tarn Amont, toujours dans l'optique d'un rapprochement entre les deux territoires pour la phase de PAPI Complet.

○ Action FA_1.3 : Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques

Cette action n'a pas démarrée, elle sera mise en œuvre sur la période 2020, la priorité ayant été donnée à d'autres actions plus complexes (dont les diagnostics de vulnérabilité- Axe 5).

A noter qu'une action identique est prévue dans le PAPI Tarn Amont, avec une mise en œuvre à échéance 2019, la concertation PAPI Tarn Amont et PAPI Tarn-Dourdou-Rance étant assurée afin de

garantir une homogénéité dans les visuels qui seront installés sur le territoire, tant en matière de repères de crue (plus hautes connues ou repères historiques) qu'en matière de panneaux signalétiques sur les parkings en zone inondable.

Pour information, les choix s'orientent à quelques modifications près vers les visuels ci-dessous, à confirmer après validation de la DDT.



○ Action FA_1.4 : Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d’une stratégie et propositions d’actions d’aménagement

Cette action phare a été la première action initiée, ce dès le lancement de la mise en œuvre du PAPI du fait de son importance en soi, et pour le déroulé de l'ensemble du programme, certaines actions devant découler des résultats attendus.

Concrètement, elle comprend différents prestataires:

Prestataire	Montant de la commande	lancement de la mission
WSP, bureau d'étude en charge de l'étude hydraulique globale	201 845 € TTC	08/01/19
VEODIS 3D, géomètre en charge de la mission topographique	69 829 € TTC	27/06/19
ISL, bureau d'étude en charge de la modélisation de l'axe Tarn	13 860 €TTC	24/01/19
PNRGC, apports sur données environnementales et patrimoniales	3 500 € TTC	08/01/19
PNRGC – Achys Diffusion, étude historique	5100 € TTC	Février – Aout 2020

Si le budget a pu être maîtrisé malgré l'importance de la mission, il a déjà été évoqué la problématique des données topographiques qui devaient être disponibles au démarrage de l'étude au 01.01.2019, mais qui n'ont été finalement livrées qu'au 30.08.2019.

Ce retard est à l'origine du décalage dans le temps de la mission, le bureau d'étude ayant bien voulu s'arranger de cette situation sans surcoût.

Un nouveau planning a été validé avec le bureau d'étude WSP une fois les données fournies, avec l'échéancier suivant :

- Fin de phase 1 : octobre 2019
- Fin de phase 2 : juin 2020 ;
- Fin de phase 3 : février 2021

soit un décalage de 9 mois par rapport à l'engagement au stade du marché pour la partie WSP. Concernant les missions conjointes prévues (PNRGC, VEODIS et ISL), elles ont de fait subi ce décalage, les résultats attendus ne constituant pas une priorité mais devant être intégrés par WSP dans son analyse globale. Elles devraient être clôturées à fin 2019 pour la partie ISL et PNRGC, voire au 1^{er} trimestre 2020 pour la partie VEODIS 3D.

Concernant la partie « étude historique », cette mission devait être initialement pilotée par Denis Cœur et réalisée avec l'encadrement d'un stagiaire-universitaire courant 2019. Il n'a pu donner suite à son engagement faute de stagiaire. Cette mission sera relancée sur 2020, avec un portage mixte PNRGC- Acthys Diffusion. Plusieurs universités ont déjà été contactées et semblent intéressées par ce sujet de stage en espérant que la mission aboutisse avant fin 2020.

❑ **AXE 2 : SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Le présent programme prévoyait les deux actions suivantes concernant l'axe 2 :

Fiche action	Intitulé	Cout estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance	p.m	PNRGC	10 %
FA_2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues	30 000 €	PNRGC	0 %

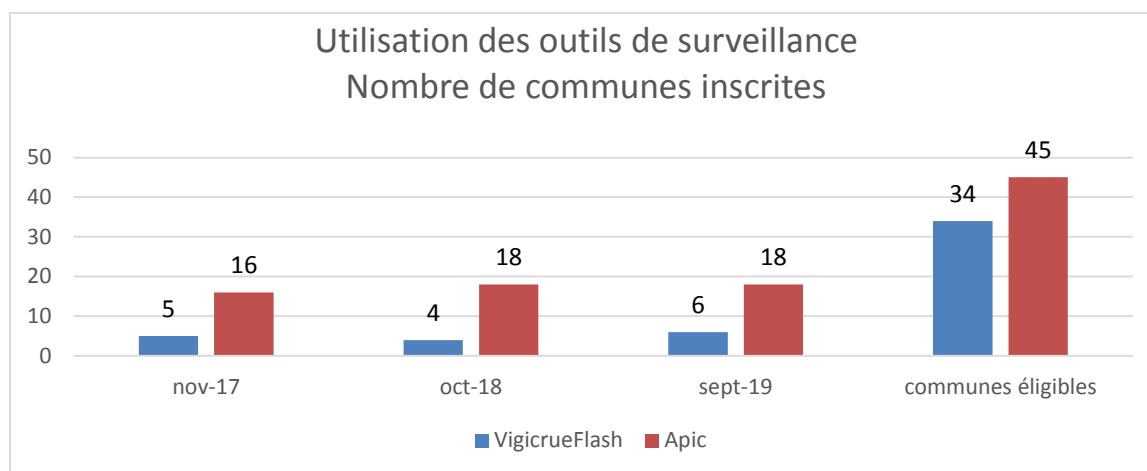
○ **Action FA_2.1 : Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance**

Pour la première action, l'engagement actuel réalisé dans le cadre du PAPI consiste à informer et rappeler aux élus, à l'occasion de rencontres, réunions, et visites de terrain l'existence et l'importance d'utiliser les outils de surveillance que sont APIC et VigicrueFlash.

A noter que cette sensibilisation est également assurée par les services de la DDT et de la mission RDI, notamment dans le cadre des réunions et entretiens avec les élus : Présentation aux élus du

DDRM et TIM en mars – avril 2019, réalisation d'exercices inondation – à Brusque en septembre 2018, à Fondamente en septembre 2019.

L'évolution du nombre de communes inscrites est présentée sur le graphe ci-dessous :



On notera la faible évolution de communes inscrites, même si on relève une légère augmentation, pour un total à septembre 2019 suivant :

- moins de 20 % des communes éligibles abonnées à VigicrueFlash
- environ 40 % des communes soumises au risque abonnées à Apic.

A noter enfin qu'aucune demande de la part des communes n'a été faite à l'animateur PAPI dans ce sens.

○ Action FA_2.2 : Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues

Concernant la seconde action, si les demandes de financement ont été faites auprès de l'Etat et de la Région, la mission ne pourra démarrer qu'en 2020, puisqu'il est prévu d'attendre les résultats de l'étude 1.4 pour préciser le cahier des charges de cette mission.

□ AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Le présent programme prévoyait les deux actions suivantes concernant l'axe 3 :

Fiche action	Intitulé	Cout estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	p.m	PNRGC	0 %
FA_3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS mise en place et animation d'une commission inondation	10 000 €	PNRGC	0 %

Il était prévu que le PAPI apporte un appui technique aux quelques communes de l'UHR non dotées encore d'un PCS (action 3.1), voire apporte son aide pour la réactualisation et l'amélioration des PCS pour les communes dotées, missions que l'on souhaitait organiser conjointement à l'élaboration des DICRIM et la mise en place des repères de crue.

Faute de temps, ces missions n'ont pas encore été réalisées ; elles sont programmées pour le 1^{er} semestre 2020.

A noter cependant que les services de l'Etat ont sensibilisé les communes en ce sens, et que toutes les communes sont aujourd'hui dotées d'un PCS, sauf exception. Ce point sera de toute façon validé avant la fin du PAPI d'Intention.

Concernant l'action 3.2, et le budget de 10 000 € envisagé pour sa mise en œuvre, il n'apparaît pas pertinent de maintenir cette provision, car ni la mission envisagée, ni l'intervention d'un prestataire extérieur ne pourront être menées dans le cadre du présent PAPI, aucune communauté de communes du territoire n'ayant enfin donnée suite à notre sollicitation³ pour programmer ce type d'action.

Pour rappel, la mission avait été envisagée comme suit :

« L'action consistera donc à mettre en place et animer une commission inondation au sein de l'UHR, réunissant notamment les techniciens de rivières du territoire et des représentants des communautés de communes.

Cette commission pourra travailler sur différentes thématiques, auxquelles seront associés les partenaires et acteurs du territoire en lien avec la thématique (SIDPC/préfecture, SPC/DREAL, Direction des Routes / CD, DDT/Mission RDI, EPCI et SYDOM 12 pour la gestion des déchets de crise, SDIS, CCI et assurances, Chambre d'agriculture, animateurs PAPI sur autres territoires pour partage d'expériences.

Il s'agira d'organiser au sein de l'UHR :

- des exercices de déclenchement des PCS pour tester le caractère opérationnel de ces documents, et analyse critique de l'efficacité des procédures en regard du déroulé des exercices (rédaction de documents de retours d'expérience avec recommandation et mise à jour des PCS si besoin) ;*
- des journées de sensibilisation des élus à la problématique de gestion de la crise ;*
- des temps de travail et réflexion sur différents sujets en lien avec la gestion du risque inondation afin de participer à la dynamique du territoire et à l'avancement des réflexions (par exemple : mise en place des PiCS -Plans intercommunaux de Sauvegarde, intégration de la problématique de gestion des déchets de crise dans les PCS, assurances et dédommagements, ...)*

³ Dans le cadre de la présentation du présent bilan et du Cotech du 17 octobre

Elle sera portée par le PNRGC dans le cadre de l'animation du PAPI, avec la collaboration et le soutien des partenaires institutionnels directement impliqués, à solliciter selon les problématiques abordées. Une prestation par un bureau d'études spécialisé pourra être prévue pour un diagnostic précis des PCS en l'état et/ou un accompagnement dans la tenue des exercices de déclenchement des PCS. »

Si le fond de cette action reste pertinent, ce travail ne peut être mené qu'au fil de l'eau par l'animation PAPI, au travers des rencontres et des échanges avec les différents acteurs du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des autres actions du PAPI. Organiser et formaliser ces échanges dans le cadre d'une « Commission Inondation » demanderait des moyens humains autres que ceux du PAPI, l'animateur n'ayant pas d'ailleurs le « statut » pertinent pour mettre autour de la table les acteurs dans la gestion de crise et porter cette dynamique.

Cette mission relève en effet plutôt de la mission RDI, qui assure d'ailleurs la mise en œuvre d'exercices inondation, bonne porte d'entrée pour les communes concernées pour mettre à jour les faiblesses de leur PCS et profiter de l'exercice pour les réactualiser si besoin. Certaines communes testent également leur PCS via des exercices inondation en interne, comme ce fut le cas pour la commune de Saint Affrique tout récemment (11 septembre 2019).

Enfin, concernant la gestion de crise, on notera le projet dans lequel s'est engagée la commune de Coupiac, porté par la dynamique du PAPI et l'accompagnement associé (DREAL-SPC), avec la mise en œuvre d'un SAL en amont immédiat du bourg, prévu pour le prochain semestre.

A l'issue de cet aménagement, il serait d'ailleurs pertinent qu'un exercice inondation soit organisé sur cette commune, remarque du Cotech qui sera suivie par la mission PAPI pour aider à sa concrétisation.

❑ AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Au-delà de la surveillance, la prévision des crues et la gestion de la crise, il importe de veiller à ce que le risque inondation soit bien pris en compte dans l'aménagement du territoire. Dans cette optique, le PAPI prévoyait deux actions (Cf. tableau ci-dessous), consistant :

- (Action 4.1) en une assistance technique aux collectivités pour bien intégrer le risque aux documents d'urbanisme à venir ou en vue d'une réactualisation si besoin. Cette assistance se voulait également avoir pour vocation d'accompagner voire de dynamiser une politique d'anticipation pour un aménagement du territoire qui se voudrait ambitieux, au regard notamment des conclusions des analyses hydrauliques qui seront menées dans le cadre de l'action Phare (Cf. Action 1.4).
- (Action 4.2) en la mise en œuvre de diagnostics spécifiques de type zonage pluvial, schéma directeur, expertise hydraulique sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale pour répondre à des besoins sur certaines communes et zones urbanisées afin d'anticiper ou résoudre des problématiques de ruissellement qui nécessiteraient une prise en compte dans l'aménagement du territoire, également dans la poursuite des analyses faites dans le cadre de l'étude globale (Action 1.4).

Fiche action	Intitulé	Cout estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	10 500 €	PNRGC	0 %
FA_4.2	Diagnostic spécifiques (zonages pluviaux - Schéma directeur ...)	55 000 €	Communautés de communes - communes	0 %

Ces actions n'ont pas été jusqu'à présent initiées, compte tenu du retard pris par l'action 1.4.

Au vu du calendrier d'élaboration des PLUi, synthétisé dans le tableau ci-dessous, l'action 4.1 n'est plus pertinente, car les données nouvelles sur les risques attendues seront disponibles une fois les PLUi approuvés, excepté pour le territoire de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier.

L'action 4.1 s'est donc limitée et se poursuit avec l'accompagnement « classiquement » assuré par le PNRGC dans ce type de démarches (SCoT, PLUi, avis sur projet d'aménagement ...) sur son territoire.

Aucune action spécifique dans le cadre du PAPI n'a été initié jusqu'à aujourd'hui par l'animateur. De même, aucun besoin n'a été exprimé par les communautés de communes du territoire, dans ce sens, lesquelles ont été sollicitées une dernière fois au stade de ce bilan à mi-parcours.

Dans ces conditions, il a été décidé que le budget prévu pour un accompagnement spécifique sur l'élaboration des PLUi ne serait donc pas sollicité.

ComCom	Nbre de communes concernées par le PAPI	dont soumises au risque Inondation	Etat d'avancement du PLUi à fin août 2019
CC de la Muse et des Rases du Tarn	10	2	Arrêt du projet PLUi en juillet 2019 - enquête publique à venir Approbation prévue pour le début d'année 2020
CC de Levezou-Pareloup	3	1	Arrêt du projet PLUi prévu en janvier 2020
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	2	2	Consultation - enquête publique en cours Approbation prévue en décembre 2019
CC du Réquistanaïs	2	2	Consultation - enquête publique en cours Approbation du PADD en fin d'année 2019
CC Larzac et Vallées	5	2	Projet de PLUi arrêté en Conseil Communautaire en date du 21 Février 2019 Approbation prévue le 18 octobre 2019
CC Monts, Rance et Rougier	23	17	PLUi prescrit, le 26 juillet 2018 - Elaboration en cours
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons	15	3	Arrêt du projet PLUi prévu en janvier 2020 Approbation prévue pour fin 2020
CC Val 81	2	2	Pas d'information

A noter néanmoins que cette action reste importante et pertinente ; si les budgets imaginés pour cette action ne sont pas sollicités, le Parc des Grands Causses restent fortement impliqué dans l'aménagement du territoire, en lien avec la prise en compte des risques inondation et l'adaptation au changement climatique ; dans ce sens, des actions spécifiques pourront être plus finement appréhendées dans le cadre du PAPI Complet, à l'issue du PAPI d'Intention et des résultats attendus.

Concernant l'action 4.2, les éléments de connaissance actuels ne nous permettent pas de statuer sur une meilleure définition de cette action. Il faudra attendre la fin du 1^{er} semestre 2020 et les rendus de la seconde phase de l'étude hydraulique 1.4 pour préciser d'éventuels besoins et dynamiques.

Sur ce sujet, on notera pour information **le nouveau positionnement de l'Agence de l'Eau avec des aides à 50 % sur ces études, dès lors qu'elles intègrent** la notion importante de gestion globale des eaux pluviales dans un but bien évidemment de mieux appréhender le risque inondation par ruissellement, mais également **d'améliorer la qualité des eaux, voire le fonctionnement des systèmes d'épuration**, en ouvrant la réflexion et les solutions techniques au-delà du « tout tuyau ». Dans cette même dynamique, seront aussi éligibles à ces financements des travaux sur l'existant dès lors qu'ils assurent une désimperméabilisation des sols, et/ou un travail de déconnection des branchements au réseau pluvial.

❑ AXE 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Deux fiches actions ont été prévues sur cet axe, fiches actions comportant chacune plusieurs volets portés en partie par le PNRGC et en partie par la Communauté de Communes du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons (CCSAR7V), et déclinées de fait chacune en deux sous-actions.

Pour rappel, cet axe a pour objectif de mieux connaître l'exposition actuelle des enjeux en zone inondable, et définir et mettre en œuvre la stratégie, puis les mesures de réduction de la vulnérabilité adéquates en regard de la situation.

Dans le cadre du présent programme, vu la concentration des enjeux sur les secteurs de Coupiac et de Vabres, Saint-Affrique, vu les données déjà disponibles sur ces secteurs (études hydrauliques récentes), il a été retenu un travail à deux échelles :

- sur l'ensemble de l'UHR pour ce qui est de l'information et de la sensibilisation des particuliers, mais également des entreprises et autres activités économiques (commerces, artisans, ...), vis-à-vis de la vulnérabilité des enjeux et des mesures de réduction et pour mener un travail d'autodiagnostic qui permettra d'affiner encore la connaissance à la parcelle concernant la vulnérabilité des enjeux.
- sur les sites pilote de Vabres, Saint-Affrique et Coupiac pour ce qui est du travail de diagnostic précis, comprenant la définition des mesures et équipements de réduction de vulnérabilité, ainsi que l'achat de ces équipements dans le cas des habitations et bâtiments publics.

Ces actions et leur état d'avancement sont synthétisées et explicitées dans le tableau et les paragraphes ci-dessous.

Fiche action	Intitulé	Cout estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_5.1	Opération pilote de diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable et équipements (total : 100 000 €)			
→FA_5.1.1	Volet 1 : Diagnostics de vulnérabilité sur l'UHR (diagnostics approfondis sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique et autodiagnostic sur autres communes)	17 000 €	PNRGC	71 %
→FA_5.1.2	Volet 2 : Equipement de réduction de la vulnérabilité sur sites pilote	83 000 €	CCSAR7V	15 %
FA_5.2	Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable (total : 45 000 €)			
→FA_5.2.1	Volet 1 : Etat des lieux et information des entreprises + Volet 3 : Suivi des entreprises et du PAPI	15 000 €	PNRGC	75 %
→FA_5.2.2	Volet 2 : Diagnostics de vulnérabilité sur 25 entreprises sur Coupiac, Vabres-l'Abbaye et Saint-Affrique	32 500 €	CCSAR7V	50 %

○ FA_5.1 : Opération pilote de diagnostics de vulnérabilité sur habitations et bâtiments publics en zone inondable et équipements

Concernant l'action à destination des particuliers et bâtiments publics, cette action initiée dès le démarrage du PAPI est aujourd'hui bien avancée, puisque le travail d'information et de sensibilisation des populations sur les trois communes pilotes, ainsi que les diagnostics de vulnérabilité ont été réalisés au-delà des objectifs que s'était fixé le programme.

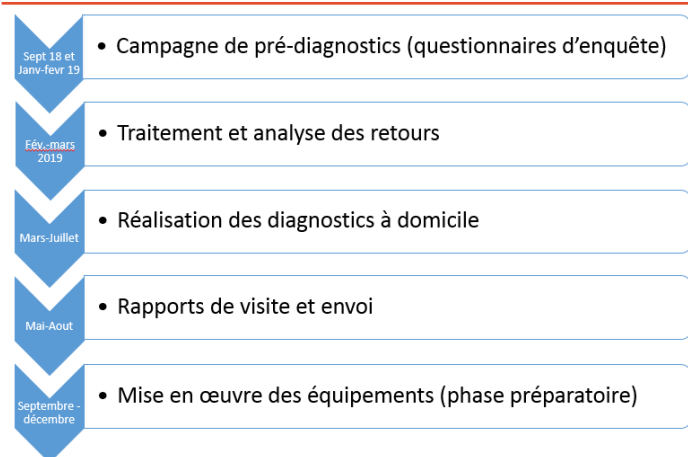
Sont présentés ci-après les chiffres associés à ces différentes phases avec le rappel du déroulé ci-contre.

Sur ce 1^{er} volet, la mission prévoyait d'étendre le travail d'information-sensibilisation et d'autodiagnostic sur l'ensemble du territoire. Cette mission sera lancée dès 2020, avec l'appui d'un étudiant-stagiaire sur la période de février à août 2020.

Il aura pour mission en parallèle de finaliser le travail d'évaluation de la vulnérabilité du bâti, et intégration des données sur SIG.



RAPPEL DU DEROULE



Le budget dévolu à ce volet ne nécessite pas d'ajustement, avec un montant des dépenses à ce jour de l'ordre de 12 000 € TTC sur les 17 000 € TTC prévu, soit un reliquat de 5 000 € qui devrait permettre de supporter les frais de stagiaire (indemnisations + frais de déplacements).



ETAT D'AVANCEMENT ET BILAN SUR LES DIAGNOSTICS AUX PARTICULIERS

Commune	Nombre de locaux en zone inondable du PPRI	Nombre de questionnaires distribués*	Nombre de questionnaires retournés**	Nombre de demande de diagnostics	Dont bâtiments publics et entreprises	Nombre de diagnostics réalisés
Coupiac	113	74	39	36	3 + 4	35
Vabres l'Abbaye	318	145 ¹	38	25	0	24
Saint Affrique	1470	661 ¹ + 150 ²	207	134	4	121
Autres communes (Plaisance + Versols et Lapeyre)	-	0	2	2	-	0
TOTAL	1 901	1 030	286	197	11	180

Sur le 2^{ème} volet, sous maîtrise d'ouvrage CCSAR7V, la mission est également bien engagée : l'envoi des diagnostics de vulnérabilité ont donné lieu à des retours (Coupon-réponse) afin de quantifier et identifier les bâtiments à équiper via l'achat groupé prévu dans ce volet.

Il ressort des besoins exprimés qu'une cinquantaine d'habitations particulières (55) souhaitent bénéficier de cet achat groupé, nombre correspondant aux estimations faites dans le cadre du dossier de candidature (50).

Par contre, le budget prévu semble dès à présent trop limité pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes, avec un montant à prévoir pour l'équipement de l'ordre de 200 000 € TTC, contre 99 600 € TTC (83 000 €HT).

Cette situation est due essentiellement à la sous-estimation du cout unitaire retenu au stade du dossier de candidature pour l'équipement des habitations (2000 € TTC/habitation) contre 3000 à 4000 € TTC/habitation selon nos nouvelles estimations, avec une sous-estimation :

- sur le nombre de batardeaux par habitation,
- et sur le coût des produits.

Si les coûts unitaires des batardeaux peuvent être revus à la baisse, en ciblant des fournisseurs spécifiques –en effet, les coûts varient du simple au triple selon les fournisseurs et les produits – il ne nous semble pas pertinent de privilégier le nombre par rapport à la qualité, d'autant qu'il en va de la responsabilité de la communauté de communes quant au choix des batardeaux.

Par ailleurs, un second facteur vient gréver le budget disponible pour cet achat groupé : le fait qu'il ait été estimé en HT, pensant que l'EPCI pouvait récupérer la TVA, ce qui n'est malheureusement pas le cas, l'argument étant que ces produits sont destinés à des particuliers, et ne constituent donc pas des équipements publics.

Il aurait pu être envisagé de se limiter à un équipement d'une partie seulement des habitations, comme cela avait été prévu et annoncé –en cas de demande dépassant les estimations-, en relayant l'information comme quoi les habitations non retenues pourraient rapidement bénéficier de la mesure RVPAPI – à intégrer dans un PAPI Complet qui serait lancé fin 2020.

Or, vu le contexte actuel et la nécessité de prolonger la phase de PAPI d'Intention, ce choix déjà peu pertinent (laisser en attente des personnes mobilisées pour s'équiper de batardeaux avec une participation à 40 %) nous paraît à exclure, puisque la mise en œuvre d'un PAPI Complet ne pourra être effectif qu'à compter de fin 2021, soit des délais d'attente trop long pour les particuliers volontaires pour cette opération.

Dans ce double contexte, un avenant pour une enveloppe supplémentaire de 80 000 € HT est prévu sur cette action, afin de pouvoir répondre aux demandes de la totalité des particuliers désireux de s'équiper. Les demandes de financement seront effectuées dans le 4^{ème} trimestre 2019, une fois la consultation lancée et le fournisseur retenu, afin d'être le plus précis possible quant aux besoins financiers pour cette opération.

Remarques : En parallèle à ces actions portées par la démarche PAPI, quelques actions initiées directement par les communes sont à relever, avec pour exemple la réhabilitation de la mairie de Versols-et-Lapeyre dans un souci de réduction de la vulnérabilité du bâti.

○ FA_5.2 : Elaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'aide technique et financier aux entreprises pour la réduction de la vulnérabilité des biens et activités en zone inondable

Concernant cette action, si le PNRGC et la CCSAR7V sont les maîtres d'ouvrage, c'est la CCI de l'Aveyron qui pilote ces volets (Sous-action 5.2.1 = Volets 1+3 et Sous-action 5.2.2 = Volet 2), avec des conventions établies pour chacune des deux sous-actions.

Le travail mené sur le volet 1 (Etat des lieux et information des entreprises) a été réalisé en parallèle à l'action en direction des particuliers, et est terminé.

Le volet 3 consistant en un suivi à N+1 des entreprises diagnostiquées (dans le cadre du volet 2), et en la participation à la dynamique de PAPI (Copil, ateliers thématiques, ...), ce volet se déroulera tout au long de l'année 2020, voire 2021, pour une facturation fin 2020.

Les diagnostics (Volet 2) sont en cours, avec une quinzaine d'entreprises ayant fait l'objet de diagnostics simplifiés par la CCI.

Si le prestataire (MAYANE) a été désigné et son devis signé pour la réalisation de 5 diagnostics complets sur le territoire, l'avancement du travail de la CCI et les faibles retours des entreprises n'ont pas permis jusqu'à présent d'identifier ces 5 entreprises.

En concertation avec les différents acteurs, et comme validé en Cotech, le contenu de la mission du prestataire sera revu pour orienter le travail d'étude pour la réduction de la vulnérabilité en direction de bâtiments collectifs à forte vulnérabilité par les populations concernées (personnes âgées, personnes malades, enfants ...), notamment sur l'EHPAD « la Miséricorde » et le Foyer « Autonomie » à Saint Affrique.

Il a été convenu également qu'une partie du budget sera néanmoins maintenue pour assurer à minima un diagnostic complet sur une entreprise, afin de pouvoir communiquer et valoriser ce type de démarche dans le milieu des entreprises.

❑ **AXE 6 : GESTION DES ÉCOULEMENTS**

Une unique fiche action a été prévue sur cet axe, fiche action à décliner en plusieurs sous-actions lors de la mise en œuvre effective du programme et l'avancée des études de l'axe 1 et 5.

Pour rappel, le dossier de candidature prévoyait un budget de 150 000 €, dans l'idée d'une définition la plus aboutie possible d'un PAPI Complet à l'issu du présent programme, budget devant permettre ainsi de mener les études complémentaires nécessaires :

- pour définir au stade avant-projet voire au stade projet les projets d'ores et déjà identifiés en matière de meilleure gestion des écoulements, afin que les travaux soient inscrits dans le cadre du PAPI Complet ;
- pour apporter les éléments de justification nécessaires (études AMC, ACB, chiffrages, études environnementales, ...) pour inscrire éventuellement d'autres travaux qui pourraient émerger des études hydrauliques menées dans le cadre du PAPI d'Intention.

Au stade actuel d'avancement du PAPI, seules deux sous-actions sont identifiées, notées respectivement 6.1.1 et 6.1.2, qui concernent :

- FA_6.1.1 : les travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac ;
- FA_6.1.2 : les travaux sur la Sorgues (et le Dourdou) sur les communes de Saint-Affrique et Vabres l'Abbaye.

Fiche action	Intitulé	Cout estimatif €	Maître d'ouvrage	% avancement
FA_6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet	150 000 €	A définir selon actions	0 %
FA_6.1.1	travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac	36 000 €	SVR*	
FA_6.1.2	travaux sur la Sorgues (et le Dourdou) sur les communes de Saint-Affrique et Vabres l'Abbaye.	?	STSDR**	
FA_6.1.3	autres	?	STSDR	

*SVR : Syndicat de la Vallée du Rance dans l'attente de la création au 01.01.2020 du STSDR** : Syndicat Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

Compte tenu du décalage de l'action 1.4 en lien avec la livraison des données LIDAR, la mise en œuvre des actions relevant de cet axe n'a pu démarrer, ni même une définition plus précise des contenus et budgets à prévoir, excepté pour le cas des travaux sur le Mousse à la traversée du bourg de Coupiac.

Le budget a été estimé à 36 000 € HT, pour laquelle les demandes de financements Région et Etat ont été déposées, avec un démarrage prévu début 2020, en lien avec les résultats de l'étude 1.4 (modélisation et validation des résultats de l'étude Cereg 2017).

Le reste du budget prévu pour cette action (114 000 € HT) pourra être nécessaire à la réalisation d'étude de même type sur le secteur de Vabres-Saint Affrique, voire sur d'autres secteurs de l'UHR, la définition de ces sous-actions étant également dépendante de l'avancée de l'étude 1.4.

Afin de rester dans les enveloppes prévisionnelles concernant le territoire et la ventilation de la part d'autofinancement aux Communautés de Communes, ce reliquat a été scindé en deux sous-actions avec un budget de 74 000 € pour le territoire du Saint Affricain, Roquefort et 7 Vallons, et de 40 000 € pour Monts, Rance et Rougier.

A noter que pour les travaux potentiellement envisageables sur la Sorgues, l'étude de ce projet s'inscrit aujourd'hui dans une réflexion plus large alliant aménagement du territoire, reconquête de la biodiversité ... Il est en effet au centre des projets portés par la commune de Saint-Affrique sur la plaine des Cazes, dont celui présenté et retenu au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Reconquête de Friches » de la région Occitanie, et ceux mis en avant dans le cadre du plan d'action « Territoire Engagé pour la Nature ».

Aujourd'hui, cette action reste donc pertinente en termes de contenu et de chiffrage, mais impose pour sa mise en œuvre une prolongation du programme en lien direct avec le décalage de la mission 1.4, soit 12 mois, portant la fin du programme à fin août 2021.

C. BILAN SUR LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS ET DYNAMIQUES

Au stade d'élaboration du dossier de candidature, la concertation avec les acteurs du territoire et les dynamiques en cours avait été bien identifiée pour garantir la pertinence et la complémentarité des actions du PAPI avec les thématiques en lien avec la gestion du risque.

A mi-parcours, le bilan peut être présenté comme suit :

- **Surveillance et alerte** : une concertation très satisfaisante, avec des liens privilégiés avec la mission RDI, la DDT, et plus largement la DREAL, et une forte réactivité et implication ; de même la concertation avec les élus et le personnel technique en charge de la surveillance et l'alerte au sein des communes et communautés de communes est effective, surtout sur la CCSAR7V avec laquelle des actions spécifiques ont été engagées.
- **Aménagement du territoire et conservation de la biodiversité** : concertation assurée par les échanges internes au PNRGC, soutenus ;
- **Gestion de l'Eau, milieux aquatiques et évolutions climatiques** : cette thématique regroupe plusieurs acteurs, avec les syndicats de rivières et les PPG d'une part, et la Région, l'Agence de l'Eau et le Parc en lien avec les démarches prospectives en lien avec le changement climatique (H2O 2030, SRADDET, plan d'adaptation aux changements climatiques, élaboration de la Charte 2022-2037 du PNRGC ...), d'autre part.

En lien avec les évolutions climatiques, la concertation dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI relève plutôt d'une veille scientifique de l'animateur en la matière. Un travail plus élargi sera mené dans le cadre de l'élaboration du PAPI Complet.

En lien avec les syndicats de rivière, et la nécessaire et importante concertation PPG/PAPI, on fera les remarques suivantes :

☛ les concertations prévues dans le cadre du PAPI sur un certain nombre d'actions inscrites aux PPG n'ont pas été menées car ces actions n'ont pas été à ce jour réalisées (« cartographie des zones sensibles à l'érosion » sur le bassin versant du Rance, « opération de plantations de haies » sur le Rance ; et sur le bassin versant Sorgues-Dourdou : « inciter à la mise en œuvre d'une démarche de gestion intégrée au bénéfice de l'espace rivière et ses usagers », « réaliser une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau », « améliorer la connaissance sur l'état du transport sédimentaire et sur la continuité écologique et définir une politique de gestion », « réaliser une étude hydromorphologique dans la traversée de Saint Paul des Fonts sur l'Annou ») ;

☛ dans le cadre de la concertation Cotech, le cas de l'Annou sur la commune de Saint-Jean Saint Paul nécessite un éclairage particulier au vu des questions posées par certains membres :

Pour rappel, ce cours d'eau a été fortement affecté lors de la crue de 2014 à sa traversée de Saint-Paul des Fonts, avec des problématiques relevant de l'hydromorphologie, et de la qualité des eaux, affectant des enjeux non assurés : routes, ponts, chemin, station d'épuration et fonctionnement.

Par ailleurs, cette commune n'est pas couverte par un PPRI, le risque inondation sur le bâti étant considéré comme faible à nul.

Dans ce contexte, l'étude sur l'Annou inscrite dans le PPG Sorgues Dourdou 2017-2021 n'a pas été inscrite dans le cadre du PAPI puisque ne pouvant bénéficier de financement du Fonds Barnier, la commune n'étant pas couverte par un PPRI, et l'étude ayant une portée locale, ne pouvant justifier d'un impact sur les communes situées en aval, couvertes par un PPRI.

Le rôle du PAPI et de l'animateur s'est donc limité à accompagner le syndicat de bassin dans sa démarche : visite de terrain et rencontre des élus, aides à l'élaboration du cahier des charges (septembre - octobre 2017), étant entendu que l'analyse prévue dans le PPG donnerait un éclairage sur les risques inondation concernant le bâti, qui ne pouvaient être exclus à priori.

Selon les résultats de cette étude (avec un démarrage prévu début 2018 et rendu en juin 2018), il avait été envisagé au stade d'élaboration du dossier de candidature du PAPI que puissent être inscrites dans le PAPI (axe 6) des études complémentaires préalables à des travaux, si le risque inondation était avéré.

A la date du bilan à mi-parcours, l'étude inscrite au PPG n'a finalement pas été lancée. Si le syndicat de rivière via le futur syndicat TSDR souhaite qu'elle puisse être inscrite dans le PAPI, cette étude n'est pas éligible au stade actuel des connaissances. Une seconde réponse

de la DDT devrait être faite au syndicat, en sollicitant une autorisation exceptionnelle de la DREAL.

☛ **l'action** « réaliser une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau » a été inscrite comme base potentielle du travail prévu dans le PAPI et la mission 1.4.

Dans la mission qui lui a été définie, le bureau d'étude a en charge dans le cadre du diagnostic global (phase I) de pré-identifier les zones à restaurer ou à préserver : « concernant la mobilité et plus largement la notion d'espace de bon fonctionnement, il s'agira, à dire d'expert, de mettre en avant les modalités de gestion à privilégier en regard de la situation sur l'UHR et des problématiques identifiées en lien avec la dynamique fluviale. Les éventuelles zones de mobilité à préserver voire à restaurer seront localisées par grands tronçons, sur la base des études existantes. »

A noter que, afin d'aider à la réalisation de l'action du PPG, un accompagnement technique a été assuré par le bureau d'étude à la demande du PAPI, notamment sur la démarche et la méthodologie à suivre. Ainsi, en juillet 2019, une réunion de travail a été assurée et des éléments techniques ont été transmis en suivant. Le travail du syndicat devrait aboutir prochainement en espérant qu'il puisse être valorisé dans l'étude 1.4 du PAPI.

- **Inondation et agriculture** : sur cette thématique, les échanges sont quasi-inexistants, autant à travers les actions des syndicats de rivière celles-ci n'ayant pas été lancées à la date du bilan à mi-parcours, excepté pour l'action « réaliser une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau » à laquelle participe la chambre d'agriculture ; échanges également très limités via les actions du PAPI avec une absence de présence de la chambre d'agriculture aux réunions de Cotech, et le peu d'intérêt porté à la dynamique même sur sollicitation spécifique, avec il est vrai des actions du PAPI d'Intention peu en lien avec le monde agricole.

A noter l'idée amenée par un élu pour accompagner le lycée agricole de la Cazotte (Saint Affrique) pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations des activités et bâtiments des agriculteurs, idée qui n'a pas donné lieu à une quelconque dynamique jusqu'à présent ; Il pourra être intéressant de relayer et réactiver cette idée dans la suite de la mise en œuvre du programme.

D. BILAN FINANCIER

□ LES ACTIONS

D'un point de vue général, les prévisions budgétaires sont à la hauteur des besoins concernant les actions du programme.

On retiendra les chiffres suivants :

☞ Montant des dépenses engagées : ~360 000 € sur les 745 000 € du programme soit environ 50 % ;

☞ Montant des dépenses réalisées au 31.08.2019 : 106 000 € soit environ 15 %

A noter que de nombreuses factures devraient être soldées dans ce dernier trimestre 2019.

Action par action, les éléments figurent dans le tableau ci-dessous.

BILAN FINANCIER A MI- PARCOURS	couts engagés total (signature marchés, BC, ...)	dépenses réelles			% / prévisionnel			Avenant à prévoir	Cout final
		Prest. ext.	Internes PNR	Total	cout prévisionnel	dépensés	engagés		
TOTAL PAPI	405 183	96 553	66 946	163 499	846 000	64%	98%	90 000	936 000
ANIMATION	60 500		60 500	60 500	121 000	50%	50%	60 500	181 500
ACTIONS	344 683	96 553	6 446	102 999	725 000	14%	48%	29 500	754 500
345-1.1	14 528	7 681	848	8 528	20 000	43%	73%		20 000
345-1.2	-	-	-	-	10 000	0%	0%		10 000
345-1.3	-	-	-	-	17 000	0%	0%		17 000
345-1.4	285 534	65 580	-	65 580	295 000	22%	97%		295 000
345-2.1	-	-	-	-	-				-
345-2.2	-	-	-	-	30 000	0%	0%		30 000
345-3.1	-	-	-	-	-				-
345-3.2	-	-	-	-	10 000	0%	0%	- 10 000	-
345-4.1	-	-	-	-	10 500	0%	0%	- 10 500	-
345-4.2	-	-	-	-	55 000	0%	0%		55 000
345-5.1.1	12 069	5 623	6 446	12 069	17 000	71%	71%		17 000
345-5.1.2	-	-	-	-	83 000	0%	0%	50 000	133 000
345-5.2.1	14 580	8 100	-	8 100	15 000	54%	97%		15 000
345-5.2.2	32 500	17 250	-	17 250	32 500	53%	100%		32 500
345-6.1.1	-	-	-	-	36 000	0%	0%		36 000
345-6.1.2	-	-	-	-	74 000	0%	0%		74 000
345-6.1.3	-	-	-	-	40 000	0%	0%		40 000

Sur la totalité des actions, une seule nécessiterait un avenant à savoir l'action 5.1.2, qui consiste en l'achat et la pose de batardeaux, avec des coûts de fournitures qui devraient dépasser de + 50 % les coûts retenus au stade du dossier de candidature.

Cet avenant est estimé à 80 000 € TTC.

A l'inverse, le budget prévu de 20 500 € TTC pour les deux actions 3.2 et 4.1 ne va pas être sollicité.

❑ L'ANIMATION DU PAPI

Le budget tel que prévu pour l'animation du PAPI permet un bon fonctionnement, avec une mise en œuvre satisfaisante des actions programmées, en témoigne les actions et budgets déjà engagés à mi-parcours.

Néanmoins, compte tenu des difficultés rencontrées par l'Etat dans la livraison de certaines données ayant impliqué de fait un décalage de + 8 mois dans la mise en œuvre d'une partie importante de la mission, l'animation nécessite aujourd'hui un délai de un an supplémentaire pour mener à bien la mise en œuvre du PAPI.

Ce délai supplémentaire implique un budget complémentaire à prévoir de +60 500 € TTC si l'on reste sur les mêmes bases que celles établies dans le dossier de candidature.

❑ CONCLUSIONS

○ Evolution du budget

Sur la totalité du programme, actions et animation confondues, c'est donc une hausse de moins de 15 % à prévoir, hausse qui se décline pour 50 % sur l'animation et pour seulement 8 % sur les actions, sans présager enfin du déroulé de certaines actions qui pourraient bien ne pas nécessiter les budgets prévus (notamment concernant les actions de l'axe 6 hors 6.1 et 6.2).

L'équilibre financier du programme et la ventilation par axe ne sont que très faiblement modifiés, comme en témoignent les tableaux ci-dessous qui synthétisent ces évolutions.

A noter d'ailleurs que si certains axes semblent moins représentés dans la nouvelle configuration, ce n'est que financièrement. Pour exemple l'axe 3, avec des actions qui n'ont ni été chiffrées, ni identifiées au stade du dossier de candidature, mais qui sont d'ores et déjà mises en œuvre : Système d'alerte local par la mairie de Coupiac, exercices inondations par la DDT, la mission RDI et certaines communes dont Saint Affrique ...

BUDGETS ET VENTILATION PAR AXES					REPARTITION DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES A PREVOIR					
ANIMATION	BUDGET INITIAL		BUDGET AVEC AVENANT		ETAT	REGION	AEAG	PNRGC et Etat /LIDAR	CCSAR7V	ensemble des CC
Total	121 000		181 500		24 200	12 100	9 075	15 125		
ACTIONS	BUDGET INITIAL		BUDGET AVEC AVENANT							
Axe	montant	%	montant	%						
1	342 000	46%	342 000	43%						
2	30 000	4%	30 000	4%						
3	10 000	1%	-	0%						- 10 000
4	65 500	9%	55 000	7%	- 5 250					- 5 250
5	147 500	20%	227 500	28%	32 000	16 000	-		32 000	
6	150 000	20%	150 000	19%						
Total	745 000	100%	804 500	100%	26 750	16 000	-	-	32 000	- 15 250
soit hausse de + 8 % sur le budget hors animation										

L'implication financière pour les partenaires que sont l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau, de même que celle du Parc n'est pas neutre, mais il va de la bonne mise en œuvre du programme, et de la nécessaire poursuite de l'investissement au vu du travail déjà réalisé.

○ Autofinancement et facturation aux communautés de communes

Il a été convenu pour la mise en œuvre de ce programme que certaines actions à portée globale seraient sous maîtrise d'ouvrage PNRGC, en tant que porteur délégué par les Communautés de Communes.

Chacune de ces collectivités s'est donc engagée à participer financièrement dans une lettre d'intention précisant pour ces 1^{ères} actions le montant de la participation financière, laquelle a été ventilée sur 2019 et 2020 afin que chacune puisse prévoir ces dépenses dans son budget.

A compter du 01 janvier 2020, les compétences Gemapi et hors Gemapi (dont le programme PAPI) seront transférées au futur syndicat unique Tarn, Sorgues, Dourdou, Rance, du fait de ses statuts.

La refacturation aux Communautés de communes se fera donc avec une facturation unique au syndicat. Pour cela une convention sera établie entre le Parc et le Syndicat.

Afin de faciliter ces procédures, il a été décidé de facturer aux communautés de communes un montant pour un solde 2019 qui corresponde aux montants tels que figurant dans les lettres d'intention.

La convention entre le Parc et le Syndicat sera établie sur les montants prévus sur 2020, qui seront reventilés sur 2020 et 2021, compte tenu du nouvel échéancier à prévoir pour la mise en œuvre du PAPI.

Le tableau page suivante présente les budgets à inscrire dans cette convention.

PAPI Tarn Dourdou Rance BILAN FINANCIER										
PAPI Tarn Dourdou Rance BILAN FINANCIER		DONNEES GENERALES	POUR BUDGET 2020 SYNDICAT				POUR BUDGET 2021 SYNDICAT			
Référence	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Total budget	facturation	A refacturer aux partenaires	A refacturer aux CC	Total budget	facturation	A refacturer aux partenaires	A refacturer aux CC
PAPI-0.1	Animation de la démarche PAPI	PNRGC	9 337	Parc	9 337		6 225	Parc	6 225	
PAPI-1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	PNRGC	-	Parc	-	-	-	Parc	-	-
PAPI-1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	PNRGC	-	Parc	-	-	-	Parc	-	-
PAPI-1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	PNRGC	2 550	Parc	-	2 550	-	Parc	-	-
PAPI-1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale	PNRGC	8 920	Parc	-	8 920	13 380	Parc	-	13 380
PAPI-2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à-vis de l'utilisation des outils de surveillance	PNRGC	-	sans objet	-	-	-	sans objet	-	-
PAPI-2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues en complément des systèmes de l'Etat	PNRGC	5 400	Parc	-	5 400	1 350	Parc	-	1 350
PAPI-3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	PNRGC	-	sans objet	-	-	-	sans objet	-	-
PAPI-3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS	C.C.	-	sans objet	-	-	-	sans objet	-	-
PAPI-4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	C.C.	-	sans objet	-	-	-	sans objet	-	-
PAPI-4.2	Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)	C.C. - Communes		CC				CC		
PAPI - 5.1.1	Diagnostic de vulnérabilité	PNRGC	-	Parc	-	-	-	Parc	-	-
PAPI - 5.1.2	et équipements sur habitations et bâtiments publics	CCSAR7V		CC			-	CC	-	-
PAPI - 5.2.1	Sensibilisation et suivi des diagnostic de vulnérabilité sur entreprises (Volets 1+3)	PNRGC	1 200	Parc	-	1 200	-	Parc	-	-
PAPI - 5.2.2	Diagnostic de vulnérabilité sur entreprises (volet 2)	CCSAR7V		CC	-		-	CC	-	-
PAPI - 6.1.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet - COUPIAC	SVR	30 600	directe	21 420	9 180	5 400	directe	3 780	1 620
PAPI - 6.1.2	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet - VABRES/ST AFFRIQUE	STSDR	11 100	directe	7 770	3 330	62 900	directe	44 030	18 870
PAPI - 6.1.3	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet - AUTRE (CCMRR)	STSDR	-	directe	-	-	40 000	directe	28 000	12 000
			69 107	-	38 527	30 580	129 255	-	82 035	47 220

E. PLANNING PRÉVISIONNEL RÉACTUALISÉ

Si les avenants sont acceptés par les différents partenaires du PAPI Tarn-Dourdou-Rance, le planning prévisionnel pour la suite et fin de la mission peut être appréhendé comme suit, action par action.

PAPI Tarn Dourdou Rance BILAN FINANCIER			DONNEES GENERALES				AVANCEMENT SUR PERIODE 2018/2021				2019				2020												2021										
Référence de la Fiche-action du PAPI et libellé de l'action			Nom du maître d'ouvrage	au 31.08.19	au 31.12.19	au 31.12.20	au 31.08.21	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A						
PAPI-0.1	Animation de la démarche PAPI + avenant de 1 an		PNRGC	50%	75%	100%	100%													SI AVENANT																	
PAPI-1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication		PNRGC	25%	50%	90%	100%	Φ 1		Φ 2				Φ 3																							
PAPI-1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique		PNRGC	10%	15%	90%	100%																														
PAPI-1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques		PNRGC	0%	0%	100%	100%																														
PAPI-1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale		PNRGC	25%	50%	85%	100%	Φ 1		Φ 2						Φ 3																					
PAPI-2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à vis de l'utilisation des outils de surveillance		PNRGC	10%	10%	85%	100%																														
PAPI-2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues en complément des systèmes de l'Etat		PNRGC	0%	0%	85%	100%																														
PAPI-3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS		PNRGC	0%	0%	85%	100%																														
PAPI-3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS + commission inondation		C.C.	0%	0%	85%	100%																														
PAPI-4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire		C.C.	0%	0%	85%	100%																														
PAPI-4.2	Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)		C.C. - Communes	0%	0%	50%	100%																														
PAPI - 5.1.1	Diagnostic de vulnérabilité		PNRGC	85%	85%	100%	100%																														
PAPI - 5.1.2	et équipements sur habitations et bâtiments publics		CCSAR7V	20%	20%	100%	100%													SI AVENANT																	
PAPI - 5.2.1	Sensibilisation et suivi des diagnostic de vulnérabilité sur entreprises (Volets 1+3)		PNRGC	75%	75%	100%	100%													Φ 3																	
PAPI - 5.2.2	Diagnostic de vulnérabilité sur entreprises (volet 2)		CCSAR7V	50%	50%	100%	100%																														
PAPI - 6.1.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet - COUPIAC		SVR - STSDR	0%	0%	85%	100%																														
PAPI - 6.1.2	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet - VABRES/ST AFFRIQUE		STSDR	0%	0%	15%	100%													BUDGETS ET ETUDES NON DEFINIS A MI-PARCOURS																	
PAPI - 6.1.3	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet - AUTRE (CCMRR)		STSDR	0%	0%	0%	100%											ACTIONS NON DEFINIES A MI-PARCOURS																			
ELABORATION DU PAPI COMPLET				0%	0%	0%	100%																														

III. CONCERTATION ET SUITES À DONNER

A. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Ce bilan à mi-parcours a été soumis à validation du Cotech puis du Copil.

Cette validation se veut concertation ; pour cela, il a été proposé que chaque membre du Cotech prenne connaissance de ce bilan et réagisse à l'écrit.

Afin d'avoir une vision synthétique de ces éventuels retours, il a été demandé de remplir et renvoyer le questionnaire ci-contre, pour se positionner sur des questions simples : Satisfaction globale, satisfaction sur le contenu du programme, sa mise en œuvre, gestion des budgets consacrés ...

Une partie est également réservée pour les membres souhaitant détailler certains points, qu'ils soient positif ou négatif, sur ce qui est fait, comment, ce qui pourrait être fait ... l'important étant de pouvoir faire remonter les remarques, idées et ressentis de chacun.

Enfin, il a été demandé un positionnement simple (Pour - Contre - Sans avis) sur les **POINTS 1 à 6** (rappelés ci-dessous), des remarques pouvant bien évidemment être transmises en compléments de ce tableau.

POINT 1 : Demande d'avenant pour prolongation de la mission au 31.08.2021 (Budget 60 500 € TTC) selon plan de financement suivant : Etat : 40 à 65 % + Région : 20 % + Agence de l'Eau : 15 % + PNRGC (sans refacturation au syndicat) : 0 à 25 % selon positionnement de l'Etat ;

POINT 2 : Mise en place d'un outil de gestion cartographique (action FA_1.2), avec l'aide d'un étudiant-stagiaire SIGiste sur une durée de 5 mois, sur la période de mars à août 2020 (budget et plan de financement déjà acté Etat 50 % et PNRGC -sans refacturation au syndicat- 50 %).

POINT 3 : Abandon du budget de 10 000 € prévu pour l'action 3.1 (Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS) avec plan de financement à 100 % Communautés de Communes, sauf demande expresse d'une ou plusieurs communes ou communautés de communes du territoire.

POINT 4 : Abandon du budget de 10 500 € prévu pour l'action 4.1 (Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire) avec plan de financement de 50 % Etat et 50 % Communautés de Communes, sauf si demande expresse d'une communauté de communes du territoire pour une mission spécifique.

POINT 5 : Demande d'avenant pour achat et fourniture de batardeaux, (Budget de 50 000 € TTC) afin de répondre aux demandes d'équipement suite aux diagnostics selon plan de financement suivant : Etat : 40 % + Région : 20 % + Communauté de Communes du SAR7V : 40 % (avec refacturation totale ou partielle aux propriétaires concernés).

POINT 6 : Elargissement de la mission FA_5.2 - volet 2 consistant en des diagnostics de vulnérabilité auprès des entreprises vers des bâtiments à forte vulnérabilité humaine (EHPAD « la Miséricorde », Foyer « Autonomie », voire d'autres bâtiments à forte vulnérabilité par les populations concernées personnes âgées, personnes malades, enfants ...) et la situation en zone inondable.

QUESTIONNAIRE	Très satisfait	Moyennem ent satisfait	Pas Satisfait	Sans avis
Satisfaction globale				
Satisfaction sur le contenu du programme				
Satisfaction sur la mise en œuvre				
Satisfaction sur le budget				
Détails sur point positif :				
Détails sur point négatif :				
Propositions pour suite à donner :				
Positionnement sur POINTS 1 à 6	Pour	Contre	Sans avis	Remarques*
1. Demande d'avenant animation				
2. Stagiaire pour appui à action 1.2				
3. Abandon budget action 3.1				
4. Abandon budget action 4.1				
5. Demande d'avenant achat batardeaux				
6. Elargissement mission diagnostics				

(*) si remarques nécessaires, mettre une croix dans la colonne et joindre sur papier libre

B. CONCERTATION DU COTECH ET VALIDATION DU COPIL

La réunion du Cotech qui s'est tenue le 17 octobre 2019 a rassemblé les communautés de communes dont :

- la CC du Réquistanais ;
- la CC du saint Affricain, Roquefort et Sept Vallons ;
- la CC des Monts d'Alban et du Villefrancois ;
- la CC Muse et Raspes du Tarn ;

ainsi que le syndicat du Rance, représentant le futur syndicat TSDR, et le syndicat Tarn Amont.

Le Syndicat rivière Tarn, qui représente le territoire en aval de l'UHR Tarn-Dourdou-Rance, et présent généralement au Cotech, s'est excusé, n'étant pas disponible pour cette date.

Les partenaires techniques et institutionnels étaient également bien représentés, avec la présence de l'Agence de l'Eau, de la DDT de l'Aveyron, et de la DREAL – service prévision des crues.

S'étaient excusés en amont, la FDP 12, la CCI, et la Région.

Le questionnaire n'a donné lieu qu'à deux retours, mettant en évidence le manque de disponibilité des acteurs vis-à-vis de ce type de tentatives pour formaliser la concertation.

La réunion a permis néanmoins de valider et finaliser le présent bilan, en y intégrant les remarques et réflexions des membres du Cotech.

Cette validation a porté également sur les orientations quant à la poursuite et la finalisation du Programme, avec une extension de la durée de mise en œuvre de un an, portant la fin de sa mise en œuvre au 31 Aout 2021.

Pour cela, **une** demande d'avenant simple sera adressée à l'Etat, demande qui sera faite au plus tard au 30 novembre 2019, intégrant :

- la demande de prolongation de la mission pour un budget supplémentaire autour de 60 000 € TTC à porter par l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau et le PNRGC ;
- quelques adaptations concernant les actions du programme, pour une hausse de 8 % du budget initial, ne concernant que la CCSAR7V et les partenaires financiers Etat et Région.

En parallèle à cette demande adressée à l'Etat, trois courriers seront adressés respectivement :

- A l'Agence de l'Eau, courrier qui sera co-signé par les élus représentants du Syndicat mixte de bassin versant TSDR comme convenu en date du 17/09/2019 (Cf. relevé de décision du TSDR – annexe 5) ;
- Au syndicat de bassin Tarn Amont, afin d'anticiper au mieux la phase dite PAPI Complet et le rapprochement des deux territoires sur ce programme en lien avec les recommandations de la Commission Inondation de Bassin Adour Garonne ayant labellisé les PAPI d'Intention ;
- A la Région, pour la solliciter officiellement sur cet avenant, en tant que partenaire financier sur le plan animation et actions.

IV. ANNEXES

ANNEXE 1 : COMPOSITION DES COMITES DE PILOTAGE ET TECHNIQUE

ANNEXE 2 : ETATS D'AVANCEMENT MENSUELS - BIMENSUELS

ANNEXE 3 : PLANNING DE REALISATION DU PAPI AU 01.01.2018

ANNEXE4.1 : TABLEAU FINANCIER – SAFPA AU 01.01.2018

ANNEXE4.2 : TABLEAU FINANCIER – SAFPA AU 01.09.2019

ANNEXE 5 : STATUTS DU SYNDICAT TARN DOURDOU SORGUES RANCE

Annexe 1

En vue de la mise en œuvre du PAPI d'Intention, un COTECH et un COPIL ont été constitués.

COTECH

Il comprend les représentants techniques des instances suivantes :

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- AFB 12
- Aveyron Ingénierie
- CCI et Chambre des Métiers 12
- Chambre d'Agriculture 12
- Les Communautés de communes
 - St Affricain, Roquefort et Sept Vallons et ville de Saint Affrique
 - Muses et Rases du Tarn
 - Larzac et Vallées
 - Levezou-Pareloup
 - Monts, Rance et Rougier
 - Réquistanais
 - Val 81
 - Monts d'Alban et du Villefrancois
- Conseil Départemental ;
- DDT-12 / Service Prévention des Risques
- DDT-81 / Service Prévention des Risques
- DDT-12 / Service Biodiversité, Eau et Forêts
- DREAL- Occitanie
- DREAL / Service de Prévision des Crues
- EDF
- FDAAPPMA-12
- Syndicat mixte du bassin versant du Tarn amont
- Parc Naturel Régional des Grands Causses
- Région Occitanie
- SIDPC - 12
- SIDPC - 81
- Syndicat de la Vallée du Rance
- Syndicat Sorgues Dourdou
- Syndicat Mixte de Rivière Tarn

COPIL

Il est co-présidé par les représentants de l'Etat et du porteur du projet. Il comporte donc :

- la DDT 12, DDT pilote pour le compte de l'Etat ;
- la DREAL Occitanie, en charge de l'instruction des demandes de subventions ;
- le PNRGC, porteur du projet de PAPI ;

ainsi que les représentants élus (excepté pour l'Agence de l'Eau) des instances suivantes :

- Communautés de Communes
 - St Affricain, Roquefort et Sept Vallons
 - Muse et Raspes du Tarn
 - Larzac et Vallées
 - Levezou-Pareloup
 - Monts, Rance et Rougier
 - Réquistanais
 - Val 81
 - Monts d'Alban et du Villefrancois
- Syndicat de la Vallée du Rance ;
- Syndicat Sorgues Dourdou ;
- Région Occitanie
- Conseil Départemental 12
- Conseil Départemental 81
- Agence de l'Eau Adour Garonne

Annexe 2

PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

SEPTEMBRE 2018

1. AVANCEMENT AU 30/09/2018

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 0.1, 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Suivi et réponses aux sollicitations des partenaires Etat, Région, Agence de l'Eau ;
 - ✓ Financements Etat actés ; Complétude des dossiers Région ;
 - ✓ Relance de la DREAL suite sollicitation des fonds FEDER (mail du 08/06/2018) ;
 - ✓ Sollicitation de l'Agence de l'Eau pour demandes de financement concernant les actions autres que l'animation, suite au Copil du 13/09/2018 ;
- Travail sur préparation des partenariats avec les Universités pour action 1.4 (étude historique) et 5.1 (diagnostics de vulnérabilité du bâti) ;
- Suivi financier du programme et des actions : mise en place des Outils EVA (suivi Parc) et SAFPA (outil DREAL /PAPI) pour l'ensemble des actions ;
- *Mise en attente de la préparation de la convention PNRGC - DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI (enjeux et vulnérabilité) et DICRIM (risques incendie)*

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 0.1 : DICRIM – PCS et prise en compte des TIM
- Action 1.2 : collecte et mise en forme des données SIG
- Action 1.3 : Repères de crue
- Action 1.1 : Support de sensibilisation et Communication
- Action 1.4 et sous actions :
 - ✓ Rencontre et entretiens techniques avec les bureaux d'études OTEIS, CEREG, WSP, SCE, ARTELIA dans le cadre de la consultation pour « étude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire » ;
 - ✓ Poursuite de la collecte des données topographiques sur le territoire via mail aux communes le 02/08/2018, et contact avec les cabinets de géomètres (Roques, Gravellier, ...) ;
- Actions 5.1 et 5.2 :
 - ✓ Coupiac : Archivage et numérisation des retours des questionnaires (40 retours sur environ 70 envois) ;
 - ✓ Vabres- Saint Affrique :
 - Poursuite de l'identification du bâti en zone inondable et listing des propriétaires et adressage, réflexion sur base de données et SIG ;
 - Identification des entreprises par la CCI ;

Mise en attente

- Identification des autres activités économiques avec la Chambre des Métiers sur la totalité de l'UHR sur le département de l'Aveyron ;
- Réunion de travail le 18 septembre 2018 à Vabres-l'Abbaye, avec les représentants des communes de Vabres et Saint Affrique, le Syndicat Sorgues Dourdou et la CCI pour organiser la suite de la mission (type de communication, phase d'autodiagnostic et contenu, planning de mise en œuvre ...);

Concertation Conseil et partenariat

- Tenue du 1^{er} Copil PAPI Tarn-Dourdou-Rance à Belmont le 13 septembre 2018 et compte rendu pour envoi au Copil et Cotech ;
- Participation à la journée technique de formation du 25 septembre 2018 à Montpellier – CNFPT « Les rencontres territoriales de l'Eau: Inondations: Quelle gestion des populations et des équipes mobilisées ? » ;
- Suivi des actions et dynamiques sur les territoires limitrophes (Syndicat Fleuve Hérault, Syndicat Rivière Tarn, Syndicat Tarn Amont)
- Participation à la tenue de l'Exercice Inondation à Brusque sur les campings le 11 septembre 2018 organisée par la Préfecture et la DDT 12 ;
- Poursuite des prises de contact avec des partenaires techniques dans le cadre des actions 5.1 (cabinet d'architecture – expertise vulnérabilité du bâti) et 1.1 (Agence de communication).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH-COPIL

Rien à signaler

3. PROGRAMMATION OCTOBRE 2018

Point administratif

- Dossiers de demande de financement pour les actions 0.1, 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et- 5.2.2 :
 - ✓ Suivi et réponses aux sollicitations des partenaires Etat et Région et Agence de l'Eau ;
 - ✓ Point avec la Région sur le traitement des dossiers déposés ;
 - ✓ Finalisation du dossier de demande de financement Agence de l'eau sur action 0.1 ;
 - ✓ Relance de la DREAL suite sollicitation de juin 2018 des fonds FEDER ;
 - ✓ Travail sur préparation des partenariats avec les Universités pour action 1.4 (étude historique) et 5.1 (diagnostics de vulnérabilité du bâti) ;
- Finalisation et signature convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI et DICRIM (risques incendie) ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour autres actions du PAPI ;

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5, et préparation du cahier des charges - détails de la mission pour élaboration d'un plan de communication ;

- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ;
- Action 1.4 : Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire (date limite de dépôt des offres au 01/10/2018) : Ouverture des plis, analyse des offres, et organisation de la commission d'appel d'offre pour sélection du candidat ;
- Actions 5.1 et 5.2 : poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Analyse des autodiagnostic sur Coupiac et synthèse ;
 - ✓ Finalisation du travail sur recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, en partenariat avec CCI et Chambres des Métiers ;
 - ✓ Travail sur projet de courrier, autodiagnostic et plaquette de sensibilisation ;
 - ✓ Préparation de la communication (articles de presse, réunion public, communication sur les réseaux sociaux ...) en concertation avec les communes de St Affrique – Vabres l'Abbaye, la Communauté de communes, et les partenaires techniques (DDT, CCI, CM, Syndicat Sorgues-Dourdou et Vallée du Rance) ;
- Action 0.1 : finalisation des maquettes de DICRIM et reprise des contacts avec les communes pour la collecte des données à intégrer aux DICRIM ;
- Action 1.3 : poursuite phase préparatoire (identification des sites) pour mise en place de repères de crues et panneaux signalétiques ;
- **Travaux d'aménagement sur Coupiac** : organisation de la poursuite de la réflexion (Réunion technique et Tenue d'une réunion publique – à confirmer) sur choix du scénario d'aménagement et calendrier de réalisation des études préalables ;

Concertation Conseil et partenariat

- Travail sur le renouvellement de la Charte du PNRGC ;
- Rencontre PNRGC – Agence de l'Eau Adour-Garonne le 03 octobre 2018 ;
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance ;
- Suivi des études hydrauliques sur le PNRGC ;
- Suivi du lancement par la DDT 12 de la révision du PPRi de Rivière-sur-Tarn jusqu'à Creissels, le jeudi 25 octobre.

1. AVANCEMENT AU 30/10/2018

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 0.1, 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Suivi et réponses aux sollicitations des partenaires Etat, Région, Agence de l'Eau ;
 - ✓ ETAT : préparation d'une convention pour financement animation PAPI avec décalage de la date de démarrage au 01/09/2018 pour être en adéquation avec les financements Agence de l'Eau et Région;
 - ✓ Région : Commission du 12/10/2018 et attente du retour officiel sur les financements accordés ;
 - ✓ Agence de l'Eau : finalisation du dossier de demande de financement sur action 0.1 avec envoi éléments complémentaires du 11.10.2018 ;
 - ✓ FEDER : Réponse officielle de la DREAL le 08/10/2018 suite sollicitation des fonds FEDER, négative en raison de la priorité donnée et maintenue aux seuls TRI (territoire à risque inondation important) ;
- Travail sur préparation du partenariat avec Université de Montpellier pour action 5.1 (diagnostics de vulnérabilité du bâti) : établissement offre de stage pour diagnostics de vulnérabilité du bâti ;
- Etablissement du cahier des charges, et lancement de la consultation pour étude historique (action 1.4), et réponse unique d'ACTHYS Diffusion (Denis Cœur – consultant) compte tenu de la spécificité de la mission ;
- Réflexion préalable en concertation avec DDT pour préparation de la convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI (enjeux et vulnérabilité) et DICRIM (risques incendie) ;
- Point financier et ventilation pour présentation aux communautés de communes des budgets à inscrire pour exercice 2019.

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5 ;
- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ;
- Action 1.4 : Ouverture des plis, analyse des offres, et sélection du candidat (WSP) suite commission d'appel d'offre du 23/10/2018 pour « Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire » (date limite de dépôt des offres au 01/10/2018) ;
- Actions 5.1 et 5.2 : poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Analyse des autodiagnostic sur Coupiac et synthèse ;
 - ✓ Poursuite du travail sur recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, et sur totalité du territoire en partenariat avec les communes, la CCI et les Chambres des Métiers Aveyron et Tarn ;

Concertation, Conseil et Partenariat

- Travail sur le renouvellement de la Charte du PNRGC ;
- Travail sur le diagnostic du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
- Rencontre PNRGC – Agence de l'Eau Adour-Garonne le 03 octobre 2018 ;
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance ;
- Suivi du lancement par la DDT 12 de la révision du PPRi de Rivière-sur-Tarn jusqu'à Creissels, le jeudi 25 octobre.

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

Délibération ou engagement officiel actant les dépenses à inscrire au budget 2019 pour les communautés de communes

3. PROGRAMMATION NOVEMBRE 2018

Point administratif

- Dossiers de demande de financement pour les actions 0.1, 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Suivi et réponses aux sollicitations des partenaires Etat et Région et Agence de l'Eau ;
 - ✓ ETAT : finalisation de la convention pour financement animation PAPI ;
 - ✓ Région : attente du retour officiel sur les financements accordés suite commission du 12/10/2018 ;
 - ✓ Agence de l'Eau : finalisation des dossiers de demande de financement sur actions 1.1 et 1.4 ;
- Préparation de la convention CCI – PNRGC - pour gestion financière de l'action 5.2.1 ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour les actions 1.2 et 2.2 ;
- Finalisation et validation de l'offre de stage pour partenariat avec Université de Montpellier pour action 5.1 (diagnostics de vulnérabilité du bâti) ;
- Finalisation et signature convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI et DICRIM (risques incendie) ;
- Entretiens - rencontres avec les présidents des communautés de communes pour présentation détaillée des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des premières actions du PAPI et inscription de ces dépenses au budget 2019.

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : poursuite travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5, et préparation du cahier des charges - détails de la mission pour élaboration d'un plan de communication ;
- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ;

- Action 1.4: préparation des documents administratifs avant lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, étude historique, modélisation de l'axe Tarn); envoi des courriers aux bureaux d'étude suite Commission d'Appel d'Offre ;
- Actions 5.1 et 5.2: poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Compte rendu de l'analyse des autodiagnostic sur Coupiac et organisation de la suite de la mission ;
 - ✓ Finalisation du travail sur recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, en partenariat avec les communes, la CCI et la Chambre des Métiers ;
 - ✓ Travail sur projets de courrier, autodiagnostic et plaquettes de sensibilisation ;
 - ✓ Préparation de la communication (articles de presse, réunion public, communication sur les réseaux sociaux ...) en concertation avec les communes de St Affrique – Vabres l'Abbaye, la Communauté de communes, et les partenaires techniques (DDT, CCI, CM, Syndicat Sorgues-Dourdou et Vallée du Rance) ;
- Action 0.1 : poursuite du travail sur les maquettes de DICRIM et reprise des contacts avec les communes pour la collecte des données à intégrer aux DICRIM ;
- Action 1.3 : poursuite phase préparatoire (identification des sites) pour mise en place de repères de crues et panneaux signalétiques ;
- Travaux d'aménagement sur Coupiac : organisation de la poursuite de la réflexion (Réunion technique et tenue d'une réunion publique à la demande de la mairie – à confirmer) sur choix du scénario d'aménagement et calendrier de réalisation des études préalables ;

Concertation - conseil - partenariat

- Réponse au président du Syndicat de la Vallée du Rance et proposition de rencontre avec les élus et techniciens suite courrier de 26 octobre 2018 et inquiétudes sur prise en compte des connaissances et dynamiques du SVR ;
- Poursuite travail sur le renouvellement de la Charte du PNRGC et diagnostic du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance (réunion du 06/11/2018);
- Société Hydrotechnique de France (SHF) – colloque « De la prévision des crues à la gestion de crise » 14-16 novembre 2018
- Poursuite du travail de concertation sur actions PAPI avec EPCI compétentes en matière de GEMAPI (syndicats de rivière et communautés de communes sur secteurs hors syndicats de rivière).

PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

NOVEMBRE 2018

1. AVANCEMENT AU 31/11/2018

Point administratif

- Dossiers de demande de financement pour les actions 0.1, 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Suivi et réponses aux sollicitations des partenaires Etat, Région et Agence de l'Eau ;
 - ✓ ETAT : finalisation et signature de la convention pour financement animation PAPI - 2018 ;
 - ✓ Région : Validation officielle des financements accordés suite commission du 12/10/2018 ;
- Préparation de la convention CCI – PNRGC et CCI-CC St Affricain, Roquefort et Sept Vallons pour gestion financière respectivement des actions 5.2.1 et 5.2.2 et signature de la convention CCI – PNRGC au 30/11/2018 ;
- Finalisation et validation de l'offre de stage pour partenariat avec Université de Montpellier pour action 5.1 (diagnostics de vulnérabilité du bâti) – envoi le 06/11/2018 ;
- Entretiens et courriers aux présidents des communautés de communes pour présentation détaillée des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des premières actions du PAPI et l'inscription de ces dépenses aux budgets 2019 et suivi des retours.

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : poursuite travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5;
- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ;
- Action 1.4 : préparation des documents administratifs avant lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, étude historique, modélisation de l'axe Tarn) ; envoi des courriers aux bureaux d'étude suite Commission d'Appel d'Offre ;
- Actions 5.1 et 5.2 : poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Finalisation du travail sur recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, en partenariat avec les communes, la CCI et la Chambre des Métiers ;
 - ✓ Travail sur projets de plaquettes de sensibilisation PNR et CCI ;
- Calage de la communication (articles de presse, réunion public, communication sur les réseaux sociaux ...) en concertation avec les communes de St Affrique – Vabres l'Abbaye, et la Communauté de communes ;

Concertation - conseil - partenariat

- Rencontre le 19/11/2018 à Saint-Sernin-sur-Rance au siège du Syndicat de la Vallée du Rance et réponse au président suite courrier du 26 octobre 2018 et inquiétudes sur la bonne prise en compte des connaissances et dynamiques du SVR ;
- Participation au travail de diagnostic du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) ;
- Participation aux journées de la Société Hydrotechnique de France (SHF) – colloque « De la prévision des crues à la gestion de crise » 14-16 novembre 2018.

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

Rien à signaler

Pour information : labellisation du PAPI Tarn-Amont (8 novembre 2018)

3. PROGRAMMATION DECEMBRE 2018

Point administratif

- Dossiers de demande de financement pour les actions 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Attente de la validation officielle des financements Etat pour engagement des dépenses au 01.01.2019;
 - ✓ Agence de l'Eau : suivi de la demande de financement sur animation PAPI et finalisation des dossiers de demande de financement sur actions 1.1 et 1.4 ;
- Suivi des signatures des conventions avec la CCI pour mise en œuvre actions 5.2.1 et 5.2.2 ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2 et 4.1 ;
- Finalisation et signature convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI et DICRIM (risques incendie) ;

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : poursuite travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5, et préparation du cahier des charges - détails de la mission pour élaboration d'un plan de communication (rencontre avec des partenaires potentiels en janvier 2019) ;
- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ;
- Action 1.4 : Lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, étude historique, modélisation de l'axe Tarn) ;
- Actions 5.1 et 5.2 : poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Compte rendu de l'analyse des autodiagnostic sur Coupiac et organisation de la suite de la mission ;
 - ✓ Finalisation du travail de recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, en partenariat avec les communes, la CCI et la Chambre des Métiers ;
 - ✓ Travail sur projets de courrier, autodiagnostic et plaquettes de sensibilisation et validation ;

- ✓ Préparation de la communication (articles de presse, réunion public, communication sur les réseaux sociaux ...) en concertation avec les communes de St Affrique – Vabres l'Abbaye, et la Communauté de communes ;
- ✓ Présentation des actions et déroulés aux partenaires techniques et aux élus (DDT, CCI, CMA, Syndicat Sorgues-Dourdou et Vallée du Rance, Communautés de communes) pour information et validation ;
- Reprise du travail d'accompagnement des communes pour la mise en place des repères de crues et panneaux signalétiques (action 1.3) et la réalisation des DICRIM ;

Concertation - conseil - partenariat

- Entretiens - rencontres avec les présidents des communautés de communes de Monts, Rance et Rougier et Muse et Raspes du Tarn pour présentation détaillée des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des premières actions du PAPI et inscription de ces dépenses au budget 2019.
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance (réunion du 06/11/2018 – attente du compte rendu de réunion);

PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

DECEMBRE 2018

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/12/2018

Point administratif

- Dossiers de demande de financement pour les actions 1.1, 1.4, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 (Cf. pièce jointe) :
 - ✓ Validation officielle des financements Etat pour engagement réelle des dépenses au 01.01.2019 avec réception semaine du 24/12/2018 ;
 - ✓ Agence de l'Eau : suivi de la demande de financement sur animation PAPI et finalisation des dossiers de demande de financement sur actions 1.1 et 1.4 (envoi des pièces complémentaires);
- Suivi des signatures des conventions avec la CCI pour mise en œuvre des actions 5.2.1 (CCI-PNRGC – convention signée des deux parties en date du 04/12/18) et 5.2.2 (CCI-CC St Affricain – signature en cours à la CC);
- Dossiers de demande de financement pour les actions 1.2 et 2.2 envoyées à l'Etat, la Région et l'AEAG (action 1.2);
- Finalisation et signature convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI – attente retour convention signée de la DDT;
- Engagement financier signé de toutes les communautés de communes relevant du PAPI (8) exceptée Val 81, pour l'engagement des actions prioritaires (actions 1.1, 1.4, 2.2, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2).

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : poursuite travail sur la définition des supports de communication pour actions axe 5 – plaquette à l'attention des habitants « bien se préparer et faire face aux inondations » en cours de validation ;
- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux ; concertation avec syndicats de rivière et communauté de communes du Saint Affricain pour identification des besoins en termes de données SIG ;
- Action 1.4 : Préparation des documents administratifs pour le lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, étude historique, modélisation de l'axe Tarn) ;
- Action 4.1 : Réflexions sur des propositions d'appui aux communautés de communes Monts, Rance, et Rougier et Saint Affricain, Roquefort et Sept Vallons dans le cadre de l'élaboration de leur PLUi, pour la mise en place d'outils innovants pour une meilleure intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme ;
- Actions 5.1 et 5.2 : poursuite phases préliminaires :
 - ✓ Finalisation du travail de recensement des propriétaires et activités économiques sur St Affrique – Vabres l'Abbaye, en partenariat avec les communes, la CCI et la Chambre des Métiers ;

- ✓ Travail sur projets de courrier, autodiagnostic et plaquettes de sensibilisation et validation ;
- ✓ Préparation et calage de la communication (articles de presse, réunion public, communication sur les réseaux sociaux ...) en concertation avec les communes de St Affrique – Vabres l'Abbaye, et la Communauté de communes (rencontre du 18/12/2018) ;

Concertation - conseil - partenariat

- Entretiens - rencontres avec les présidents des communautés de communes de Monts, Rance et Rougier et Muse et Raspes du Tarn pour présentation détaillée des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des premières actions du PAPI et inscription de ces dépenses au budget 2019.
- Suivi du retour des communautés de communes sur engagement financier
- Entretiens préalables avec des étudiants de M2 – Université Paul Valéry pour l'offre de stage pour la mise en œuvre des diagnostics (action 5.1) et signature conventions de stage avec Flora Vendrin et Paul Maire pour démarrage au 11.03.2019 (stage en binôme d'une durée de 5 mois).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

Réunion urgente à prévoir avec la DREAL-la DDT, le PNRGC et les présidents des CC quant aux questions qui vont se poser dans le déroulé du PAPI si le retard d'un an annoncé par la DREAL en décembre 2018 concernant la fourniture des données topographiques sur Vallées de la Sorgues et du Dourdou était confirmé. Un point est prévu première semaine de janvier 2019 avec la DREAL. Le Cotech et le Copil seront informés selon ce qu'il en est.

3. PROGRAMMATION JANVIER 2019

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 1.1, 1.2, 1.4, 2.2, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Attente retour Agence de l'Eau sur dossiers de demande de financement actions 1.1 et 1.4 ;
 - ✓ Attente réponses Région et Etat sur questions spécifiques action 5.1 ;
 - ✓ Attente retour Etat – Région – AEAG sur actions 1.2 et 2.2 ;
- Suivi des signatures de la convention CCI/CC St Affricain pour la mise en œuvre de l'action 5.2.2 ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour les actions 4.1 et 5.1.2;
- Attente retour signature DDT de la convention PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI et DICRIM (risques incendie).
- Signature des documents administratifs pour lancement officiel des études (3) de l'action 1.4

Mise en œuvre des actions du PAPI

- Action 1.1 : définition des supports de communication avec la CCI pour actions axe 5, et préparation du cahier des charges - détails de la mission pour élaboration d'un plan de communication (rencontre avec

des partenaires potentiels le 21 janvier 2019) – édition des plaquettes « BIEN SE PREPARER ET FAIRE FACE AUX INONDATIONS - guide à l'usage des habitants » pour lancement de la campagne de diagnostic (action 5.1) ;

- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux – concertation avec les partenaires techniques sur le listing des données à intégrer ;
- Action 1.3 : Courrier aux maires et présidents des communautés de communes pour informer sur mise en attente de l'action repères de crues et signalétique risque inondation – et élaboration des DICRIM - avec nouveau calendrier (avril-décembre 2019) ;
- Action 1.4 : Lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, étude historique, modélisation de l'axe Tarn) – organisation des réunions de lancement et visites de terrain ;
- Action 5.1: lancement de la campagne de diagnostic à destination des particuliers et bâtiments publics sur St Affrique – Vabres l'Abbaye : semaine 3 : distribution aux habitants en zone inondable de courrier – questionnaire et plaquette de sensibilisation et communiqués de presse / semaine 4 : tenue d'une réunion publique (réalisation des diagnostics sur Coupiac – Vabres et Saint Affrique de mars à juillet 2019)
- Action 5.2: préparation de la campagne de diagnostic à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye
- Actions 5.1 et 5.2 : Compte rendu de l'analyse des autodiagnostic sur Coupiac et organisation de la suite de la mission ; Présentation des actions et déroulés aux partenaires techniques et aux élus (DDT, CCI, CMA, Syndicat Sorgues-Dourdou et Vallée du Rance, Communautés de communes) pour information et validation ;

Concertation - conseil - partenariat

- Concertation avec les syndicats de rivières et communautés de communes sur les actions PAPI et PPG
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance (réunion du 06/11/2018 – attente du compte rendu de réunion) ;
- Poursuite des entretiens - rencontres avec les présidents et bureaux des communautés de communes pour présentation détaillée des dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre des premières actions du PAPI et inscription de ces dépenses au budget 2019 ;



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

JANVIER 2019

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/01/2019

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 1.1, 1.2, 1.4, 2.2, 5.1.1, 5.2.1 et 5.2.2 :
 - ✓ Retour de l'Agence de l'Eau sur les dossiers de demande de financement actions 1.1 et 1.4 : pas de financements ;
 - ✓ Réponses Région et Etat sur questions spécifiques action 5.1 ;
 - ✓ Attente retour Etat – Région – AEAG sur actions 1.2 et 2.2 : pas de financement AEAG / retours informels positifs de l'Etat et Région ;
- Signatures de la convention CCI/CC St Affricain pour la mise en œuvre de l'action 5.2.2 ;
- Préparation et envoi des dossiers de demande de financement pour l'action 5.1.2 à la DDT + Région + département ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour l'action 4.1 ;
- Signature PNRGC de l'acte d'engagement PNRGC – DDT pour utilisation données cartographiques pour PAPI et DICRIM (risques incendie) ;
- Signature des documents administratifs (Acte d'engagement et bons de commande) pour lancement officiel des études WSP et ISL sur l'action 1.4.

Poursuite du travail préparatoire sur les actions du PAPI

- Action 1.1 : rencontre avec des partenaires potentiels le 21 janvier 2019 pour la mission d'élaboration d'un plan de communication – finalisation et édition des plaquettes « BIEN SE PREPARER ET FAIRE FACE AUX INONDATIONS - guide à l'usage des habitants » pour lancement de la campagne de diagnostic (action 5.1) ;
- Action 1.2 : poursuite de la capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux – concertation avec les partenaires techniques sur le listing des données à intégrer ;
- Action 1.4 : Lancement officiel des études (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire, modélisation de l'axe Tarn) – organisation de la réunion de lancement (12 février) et visites de terrain (semaines du 18/02 et 25/02) – lancement de l'étude historique en attente (recherche de stagiaire par Acthys) ;
- Action 4.1 : réflexions sur le montage de l'action ;
- Action 5.1 : lancement de la campagne de diagnostic à destination des particuliers et bâtiments publics sur St Affrique – Vabres l'Abbaye : distribution d'environ 800 à 1000 courriers – questionnaires et plaquettes

de sensibilisation aux habitants en zone inondable, communiqués de presse et tenue d'une réunion publique avec plus de 100 participants ;

- Action 5.2: finalisation par la CCI de l'identification des entreprises sur Coupiac - St Affrique - Vabres l'Abbaye en vue de la campagne de sensibilisation et diagnostics ;
- Actions 5.1 et 5.2 : Compte rendu de l'analyse des autodiagnostic sur Coupiac et organisation de la suite de la mission : préparation des supports pour les diagnostics et des grilles d'analyses de vulnérabilité ; traitement des retours des questionnaires (~100) de St Affrique et Vabres l'Abbaye.

Concertation - conseil - partenariat

- Discussion et concertation avec les syndicats de rivières et communautés de communes sur les actions PAPI et PPG en cours ou à venir ;
- Suivi de la mise en place de la gouvernance GEMAPI sur l'UHR Tarn-Dourdou-Rance ;
- Réponse à la consultation de la DREAL sur le futur PGRI 2022/2027 ;
- Discussion avec la DREAL sur la question du retard dans la livraison des données topographiques LIDAR sur Vallées de la Sorgues et du Dourdou – courrier au directeur régional de la DREAL concernant les répercussions de ce retard sur le planning et le budget du PAPI.

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

Un point d'information au COTECH et COPIL sur le retard des données LIDAR sera fait lors de la réunion de lancement de l'étude WSP le 12 février prochain ;

Pas de réunion spécifique prévue pour l'instant.

3. PROGRAMMATION FEVRIER 2019

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 :
 - ✓ Attente retour Etat – Région sur actions 1.2, 2.2 (MO : PNRGC) et 5.1.2 (MO : CCSAR7V) ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour l'action 4.1 ;
- Attente du retour d'ACTHYS (relance si besoin) pour signature des documents administratifs pour lancement officiel de l'étude historique prévue dans l'action 1.4.

Mise en œuvre des actions du PAPI

- Action 1.1 : définition des supports de communication avec la CCI pour actions axe 5, et préparation du cahier des charges pour la mission d'élaboration d'un plan de communication (rencontre avec des partenaires potentiels le 21 janvier 2019) ;

- Action 1.2 : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux – concertation avec les partenaires techniques sur le listing des données à intégrer ;
- Action 1.3 : Attente des informations de la DDT et de la préfecture sur le travail en cours de préparation d'une maquette pour les DICRIM - Courrier aux maires et présidents des communautés de communes pour informer sur mise en attente de l'action repères de crues et signalétique risque inondation et élaboration des DICRIM - avec nouveau calendrier à définir ;
- Action 1.4 : Réunion de lancement de l'étude WSP (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire), rencontres avec les maires et visites de terrain sur secteurs spécifiques (animateur PAPI + bureau d'étude WSP + chargée de mission rivière), démarrage de la mission de modélisation de l'axe Tarn par le bureau d'étude ISL (pas de réunion de démarrage – présentation par l'animateur PAPI lors de la réunion du 12/02/2019 ;
- Action 5.1: réception et traitement des derniers questionnaires sur St Affrique – Vabres l'Abbaye (date limite : 15/02/2019) ; Compte rendu de l'analyse des autodiagnostic sur Vabres-St Affrique ; point avec la CC sur l'organisation des diagnostics pour validation ; consultation pour externaliser tout ou partie du travail topographique (levé des cotes planchers des bâtiments à diagnostiquer) ;
- Action 5.2: préparation par la CCI de la campagne de diagnostic à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye : préparation des plaquettes de sensibilisation et édition ;
- Action 6.1: réunion publique à Coupiac pour information sur les projets d'aménagement envisagés sur le ruisseau du Mousse (choix du scénario).



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

FEV-MARS 2019

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/03/2019

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 :
 - ✓ Réponse négative du Département sur demande de financement 5.1.2 (équipement type batardeaux, clapets) ;
 - ✓ Attente réponse officielle Etat (attribution des fonds Etat attendue pour mai 2019) ;
 - ✓ Attente réponse officielle Région (courrier suite tenue de la commission du 19 avril 2019) ;
- Elaboration des demandes de financement en attente pour actions 1.3 (Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques), 4.1 (Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire), 4.2 (Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...) et 6.1 (Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet) ; Sur ces actions, poursuites des réflexions pour bien préciser les contenus et/ou le montage, voire la maîtrise d'ouvrage.
- Relance d'ACTHYS pour lancement officiel de l'étude historique prévue dans l'action 1.4 : volet en stand-by, Acthys ne pouvant donner suite à sa proposition initiale (en lien avec problématique de ressources humaines).

Mise en oeuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : définition des supports de communication avec la CCI pour action 5.2, élaboration de la plaquette « BIEN SE PREPARER FACE AUX INONDATIONS – Guide à l'usage des entreprises » et préparation du cahier des charges pour la mission d'élaboration d'un plan de communication ;
- **Action 1.2** : poursuite capitalisation des données cartographiques et réflexion pour organisation partage des connaissances, notamment sur base de données Enjeux – concertation avec les partenaires techniques sur le listing des données à intégrer ;
- **Action 1.3** : Travail d'accompagnement des élus en stand-by du fait du travail en cours au niveau de la DDT et de la préfecture (préparation d'une maquette pour les DICRIM et d'une réunion d'information à l'attention des élus prévue sur 01 avril 2019) ;
- **Action 1.4** :

Volet WSP

- ✓ 12/02/19 : Réunion de lancement de l'étude WSP (Etude hydraulique et géomorphologique pour un diagnostic global et approfondi du territoire) ;
- ✓ Semaines 8 et 9 : Rencontres avec les maires et visites de terrain sur secteurs spécifiques (animateur PAPI + bureau d'étude WSP + chargées de mission rivière A. Tual et S. Cadier) ;
- ✓ Semaines 11-12-13 : collecte des données et suivi transmission au bureau d'étude WSP ;

Volet ISL

- ✓ démarrage de la mission de modélisation de l'axe Tarn par le bureau d'étude ISL (pas de réunion de démarrage – présentation par l'animateur PAPI lors de la réunion du 12/02/2019);
- ✓ Suivi de la mission : absence de retour d'ISL sur demande de concertation, échanges techniques et avancement de la mission. Pour rappel, finalisation des phases conditionnelles (adaptation du modèle et étude hydrologique du Tarn) prévue pour fin mars 2019 ;

Volet Acthys

- ✓ Commande en stand-by avec personnel technique non disponible pour mener à bien la mission ;

Volet PNRGC – Eau/Environnement / Patrimoine

- ✓ Réalisation des analyses sur les enjeux AEP, Assainissement, environnementaux et patrimoniaux sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance en lien avec les inondations ;

○ Action 5.1:

- ✓ Réception et traitement des questionnaires sur St Affrique – Vabres l'Abbaye (date limite : 15/02/2019) :

au total 264 questionnaires retournés avec :

- 39 sur Coupiac ;
- 38 sur Vabres-l'Abbaye ;
- 186 sur St Affrique ;
- 2 hors communes pilotes (1 sur Plaisance et 1 sur Versols et Lapeyre)

178 demandes de diagnostics dont 11 concernant des résidences (logements collectifs).

- ✓ Travail préalable aux diagnostics : consultations pour mission topographique, formalisation des supports d'entretien et rapport de visite, organisation des rendez-vous ...
- ✓ 18/03/2019 : Mission topographique – Roques Géomètres : levé des références altimétriques des bâtiments à diagnostiquer sur Coupiac ;
- ✓ 29/03/2019 : Démarrage des diagnostics sur Coupiac ;

○ Action 5.2:

- ✓ Finalisation du recensement des enjeux CCI + CMA avec géolocalisation réalisée par le PNRGC ;
- ✓ Préparation par la CCI de la campagne de diagnostic à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye ;
- ✓ Elaboration du contenu de la plaquette de sensibilisation et définition de la communication à mettre en œuvre en amont de la campagne (conférence de presse à organiser) ;
- ✓ Consultation des BE pour les diagnostics de vulnérabilité complets – analyse des offres et choix du prestataire pour cette mission ;
- ✓ Préparation des outils internes à la CCI pour les pré-diagnostics de vulnérabilité qui seront menés par un conseiller CCI sur place ;

○ Action 6.1:

- ✓ Réunion publique le 28/02/2019 à Coupiac pour information sur les projets d'aménagement envisagés sur le ruisseau du Mousse (choix du scénario selon concertation restreinte commune et citoyen) ;
- ✓ Concertation entre les principaux partenaires locaux (Parc des Grands Causses, Syndicat de la Vallée du Rance, Aveyron Ingénierie et la commune) avec participation technique du bureau d'étude WSP, et Noel Watrin du Service de Prévision des Crues dans le cadre de la mission étude globale, sur la suite à donner pour la définition et le lancement des études préalables aux travaux (semaines 7, 9 et 11-13).

Concertation - conseil - partenariat

- Suivi de la question du retard dans la livraison des données topographiques LIDAR sur Vallées de la Sorgues et du Dourdou. Selon information de la DREAL en date du 22/03/2019 :
 - ✓ les données devraient être livrées avant le 15 juillet au maximum ;
 - ✓ le courrier au directeur régional de la DREAL concernant les répercussions de ce retard sur le planning et le budget du PAPI est en cours de traitement au niveau DREAL ;
- Participation aux Assises Nationales des Risques Naturels (ANRN 2019) : conférences et ateliers les 25 et 26 mars à Montpellier avec nombreux échanges et forte transversalité (décideurs, assureurs, DDT, élus, personnels techniques, architectes, constructeurs, bureaux d'études, communauté scientifique dont MétéoFrance, Cerema, Irstea, BRGM, etc ...), avec environ 900 participants (France métropolitaine et outre-mer).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

Rencontre à prévoir courant mai avec les partenaires dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses pour des échanges et une concertation autour :

- des actions du Parc sur la période 2007-2021 (Bilan) ;
- des objectifs et actions à inscrire pour la période 2022-2037 (Perspectives)

3. PROGRAMMATION AVRIL-MAI 2019

Point administratif

- Suivi des dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 : Attente retour officiel Etat – Région sur actions 1.2, 2.2 (MO : PNRGC) et 5.1.2 (MO : CCSAR7V) ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour actions 1.3, 4.1, 4.2, 6.1 selon avancement;
- Mission d'ACTHYS - étude historique : attente retour Denis Cœur pour réorganisation de la mission.

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : finalisation de la plaquette « BIEN SE PREPARER FACE AUX INONDATIONS – Guide à l'usage des entreprises », validation et édition ; Consultation et analyse des offres pour la mission d'élaboration d'un plan de communication - lancement de la mission ;
- **Action 1.2** : poursuite de la capitalisation et de la mise en forme des données cartographiques ;
- **Action 1.3** : 01/04/2019 : Réunion d'information organisée par la DDT et la préfecture auprès des élus dans le cadre de l'élaboration des DICRIM ; Organisation de la suite à donner par le Parc pour accompagner les élus dans l'appropriation et la finalisation des éléments fournis par la DDT (TIM et maquettes de DICRIM) ;
- **Action 1.4** :
 - WSP : suivi de la mission –phase 1, avec décalage du planning en tenant compte du retard dans la livraison des données LIDAR (réactualisation du planning);

- ISL : suivi de la mission, concertation sur partie hydrologie ;
 - PNR : Rédaction note de synthèse et fourniture des données à WSP pour intégration dans étude globale.
- **Action 2.2** : Elaboration du cahier des charges en stand-by / retard sur planning étude WSP en lien avec retard livraison données LIDAR (prévoir consultation en septembre 2019 pour lancement mission novembre 2019) ;
 - **Action 4.1** : Réflexion et concertation avec les communautés de communes en cours d'élaboration de leur PLUi sur contenu et portage de la mission « Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire »
 - **Action 5.1** : Poursuite des diagnostics de vulnérabilité sur Coupiac-Vabres l'Abbaye et Saint Affrique ;
 - **Action 5.2** : Communication et lancement de la campagne de diagnostic à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique - Vabres l'Abbaye (Conférence de presse du 24/04 et envoi postal des courriers et plaquette dans le même temps) – commande au prestataire MAYANE pour la mission de diagnostics complets sur 5 entreprises (choix des entreprises à discuter entre la CCI et la CCSAR7V) après analyse des retours des courriers ;
 - **Action 6.1.1** : Concertation élargie aux partenaires institutionnels et techniques pour la définition des études préalables, le chiffrage estimatif et le montage des dossiers de demande de financement sur les projets d'aménagement envisagés sur le ruisseau du Mousse.



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

AVRIL-MAI 2019

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/05/2019

Point administratif

- Suivi des retours sur dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 : Etat (toujours en attente de l'arrêté attributif - attendu initialement pour mai 2019 mais reporté à juin 2019) et décalage de la présentation des dossiers par la Région (prévue initialement à la Commission du 19 avril 2019, et décalée aux commissions de juillet 2019 pour 5.1.2 et d'octobre 2019 pour action 2.2) ;
- Préparation des dossiers de demande de financement pour action 6.1.1 (Etat et Région) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de la Vallée du Rance et envoi au syndicat pour validation et délibération ;
- Mission d'ACTHYS - étude historique : calage de la mission avec Denis Cœur prévue initialement sur la période février 2020-juillet 2020 ;
- Elaboration des demandes de financement **en attente** pour actions 1.3 (Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques), 4.1 (Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire), 4.2 (Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...) et 6.1 (Etudes complémentaires sur actions pré-identifiées pour travaux dans PAPI complet - sauf pour Coupiac : création d'une sous-action spécifique 6.1.1) ; Sur ces actions, poursuite des réflexions pour bien préciser les contenus et/ou le montage, voire la maîtrise d'ouvrage.

Mise en oeuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : Volet 1 : finalisation de la plaquette « BIEN SE PREPARER FACE AUX INONDATIONS – Guide à l'usage des entreprises », validation et édition 500 exemplaires ; Volet 2 : Consultation et analyse des offres pour la mission d'élaboration d'un plan de communication - lancement de la mission pour un démarrage au 01.06.2019 avec le cabinet MAYANE (*envoi proposition technique MAYANE sur demande*);
- **Action 1.2** : poursuite de la capitalisation et de la mise en forme des données cartographiques ;
- **Action 1.3** : 01/04/2019 : Réunion d'information organisée par la DDT et la préfecture auprès des élus dans le cadre de l'élaboration des DICRIM ; Réflexion sur la suite à donner par le Parc pour accompagner les élus dans l'appropriation et la finalisation des éléments fournis par la DDT (TIM et maquettes de DICRIM) en parallèle à la mise en œuvre des repères de crues (organisation – planning – maîtres d'ouvrage) ;
- **Action 1.4** :
 - Etude WSP : suivi de la mission – phase 1
 - ✓ réactualisation et validation du planning en tenant compte du retard dans la livraison des données LIDAR ;
 - ✓ poursuite du travail de terrain, collecte des données et analyse – hydrologie – définition des besoins topographiques ;

- ✓ 14 mai 2019 : lancement du marché par le PNRGC pour la mission topographique (retour attendu au plus tard pour le 11 juin 2019 et CAO le 17 juin);
- o **Etude ISL** : suivi de la mission – rendu du rapport provisoire sur partie hydrologie et réunion de concertation PNRGC- WSP – ISL (16/05/19) – et validation nouveau planning ;
- o **Etude PNR** : Rédaction note de synthèse sur patrimoine naturel pour intégration dans étude globale.
- **Action 5.1:** Poursuite des diagnostics de vulnérabilité sur Coupiac-Vabres l'Abbaye et Saint Affrique :
 - ✓ Mission topographique – Roques Géomètres : levé des références altimétriques des bâtiments à diagnostiquer sur Vabres et Saint Affrique complétée par demi-journée avec géomètre de St Affrique pour traiter les habitations des personnes absentes sur journées dédiées ; soit au total 5,5 journées ;
 - ✓ Réalisation de 120 diagnostics dont 24 sur Vabres l'Abbaye (100 %), 31 sur Coupiac (un diagnostic restant mais personne absente jusqu'en juillet 2019) et 65 sur Saint Affrique (55 %) ; A noter des demandes de diagnostics supplémentaires hors communes pilotes (2 sur Plaisance et Versols et Lapeyre) et hors délais de réponses (+11 sur Saint Affrique) ;
 - ✓ Mise en forme et finalisation des rapports de visite (31 sur 175) ; envoi en attente de concertation avec Cotech-Copil restreint ;
 - ✓ Entretiens avec fournisseurs pour analyse équipements et chiffrages ;
- **Action 5.2:** Campagne de diagnostic à destination des entreprises :
 - ✓ Conférence de presse du 24/04 pour le lancement de la campagne de diagnostic à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye ;
 - ✓ Envoi postal des courriers et plaquettes (~ 100) le 24/05 avec date buttoir fixée au 24/05 pour demande de diagnostics ;
 - ✓ commande au prestataire MAYANE pour la mission de diagnostics complets sur 5 entreprises ;
- **Action 6.1.1:** Définition des études préalables, chiffrage estimatif et montage des dossiers de demande de financement sur les projets d'aménagement envisagés sur le ruisseau du Mousse.

Concertation - conseil - partenariat

- Retard dans la livraison des données topographiques LIDAR sur Vallées de la Sorgues et du Dourdou – Suivi PNRGC :
 - ✓ 09/04/19 : réponse du directeur régional de la DREAL (signature par Sébastien Forest, Directeur Régional Adjoint / affaire suivie par Virginie RIGAL) concernant les répercussions de ce retard sur le planning et le budget du PAPI, avec « Livraison des données prévue avant l'été » selon ce courrier ;
 - ✓ 16/05/19 : mail de relance adressé à Mme Escudier (DREAL Occitanie) pour connaître le niveau d'avancement / livraison ;
- Conseil Départemental : concertation sur procédures internes au CD12 sur la gestion de crise et la signalétique routière vis-à-vis des risques inondation – rencontre avec M. VAROQUIER (10/05/19) ;
- Proposition en avril 2019 d'une concertation sur l'hydrologie (choix des débits de projets) entre les différents acteurs du territoire et bureaux d'études ; Organisation d'une réunion avec la DDT, la DREAL, le SPC, le Cerema, et les bureaux d'études missionnés dans le cadre du PAPI (ISL partie Tarn et WSP reste de l'UHR) et du PPRI Tarn-Dourbie (CEREG), prévue le 11 juin 2019 (DDT-RODEZ) ;

- Fête de l'Eau : participation aux réunions de préparation et réflexion pour intégrer une animation « prévention des inondations » dans ce cadre, qui soit communes aux deux PAPI (Tarn Amont et Tarn Dourdou Rance) ;
- Participation aux Journées Techniques PAPI – Carcassonne 21 mai 2019 : conférences et échanges entre DREAL, DDT, REGION, et structures porteuses de PAPI sur région Occitanie ;
- Révision de la Charte du PNRGC : rencontre avec les partenaires sur thématique EAU pour contribution au bilan (Charte 2007-2021) et perspectives pour l'élaboration de la Charte 2022-2037 (objectifs et actions à inscrire).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH ou COPIL

- Plan et indicateurs en vue de l'élaboration du bilan à mi-parcours du PAPI ;
- Planning et calendrier des réunions de Cotech et Copil sur actions 1.1 / 1.4 / 5.1 -5.2

3. PROGRAMMATION JUIN-JUILLET-AOUT 2019

Point administratif

- Suivi des retours sur dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 : Etat (attendu pour juin 2019) et Région (juillet 2019 pour 5.1.2 et octobre 2019 pour action 2.2) ;
- Dépôt des dossiers de demande de financement pour action 6.1.1 (Etat et Région) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de la Vallée du Rance ;
- Mission d'ACTHYS - étude historique : définition de la fiche de poste (offre de stage) et prise de contact auprès des Universités pour anticiper le « recrutement » d'un étudiant-stagiaire ;
- Elaboration des demandes de financement pour actions 1.3 (Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques) ;
- Préparation bilan à mi-parcours du PAPI pour concertation en septembre-octobre 2019 ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : démarrage de la mission d' « élaboration d'un plan de communication » au 01.06.2019 : réunion de lancement en Cotech restreint (date à fixer / 1^{er} quinzaine de juin) et lancement de la mission ;
- **Action 1.2** : poursuite de la capitalisation et de la mise en forme des données cartographiques – travail de compilation des données de vulnérabilité sur le bâti sur Coupiac-Vabres et Saint Affrique avec outil Field;
- **Action 1.3** : Concertation avec les Communautés de Communes sur l'organisation de la suite à donner par le Parc pour accompagner les élus dans l'appropriation et la finalisation des éléments fournis par la DDT (TIM et maquettes de DICRIM) et la mise en œuvre de repères de crues ;
- **Action 1.4** : Avancée des études WSP, PNR et ISL et suivi - présentation à prévoir en Cotech puis Copil 4^{ème} trimestre 2019) ;

- **Action 2.2**: Elaboration du cahier des charges (avec consultation à prévoir en septembre 2019 pour lancement mission novembre 2019) ;
- **Action 5.1**: Poursuite et fin des diagnostics de vulnérabilité sur Coupiac-Vabres l'Abbaye et Saint Affrique – finalisation et envoi des rapports de diagnostics aux particuliers, rencontre avec les fournisseurs et réunion du Cotech-Copil restreint le 9 juillet 2019 ;
- **Action 5.2**: Réalisation des diagnostics à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye par la CCI et MAYANE, et réunion du Cotech-Copil restreint le 9 juillet 2019 ;
- **Action 6.1.1**: Concertation élargie aux partenaires institutionnels et techniques en prévision du lancement des études préalables au projet d'aménagement envisagé sur le ruisseau du Mousse (avec consultation à prévoir en septembre 2019 pour lancement mission décembre 2019), rédaction des cahiers des charges et poursuite de la concertation avec les partenaires sur étude fonctionnelle (CAUE, EPF).



PAPI TARN-DOURDOU-RANCE

ETAT D'AVANCEMENT – PROPOSITIONS POUR VALIDATION - PROGRAMMATION

JUIN-JUILLET-AOÛT 2019

(Détails des actions du PAPI en pièce jointe)

1. AVANCEMENT AU 31/08/2019

Point administratif

- Suivi des retours sur dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2 et 5.1.2 :
 - Approbation informelle de l'Etat (en attente des arrêtés) ;
 - Approbation de la Région (pour 5.1.2) et en stand-by pour action 2.2 (sera présentée au plus tôt en octobre 2019 selon avancement étude globale) ;
- Dépôt des dossiers de demande de financement pour action 6.1.1 (Etat et Région) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de la Vallée du Rance et suivi instruction (prévue pour octobre 2019);
- Mission d'ACTHYS - étude historique : définition de la fiche de poste (offre de stage) et prise de contact auprès des Universités pour anticiper le « recrutement » d'un étudiant-stagiaire ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : démarrage de la mission d'« élaboration d'un plan de communication » au 01.06.2019 et réunion de lancement en Cotech-Copil le 14.06.2019;
- **Action 1.2** : poursuite de la capitalisation et de la mise en forme des données cartographiques – travail de compilation des données de vulnérabilité sur le bâti sur Coupiac - Vabres et Saint Affrique avec outil QField;
- **Action 1.4** : Avancée des études WSP, PNR et ISL et suivi dont concertation avec DDT – DREAL sur hydrologie (réunion du 11 juin) et concertation avec SMSD sur espace de mobilité (réunion du 23 juillet);
- **Action 5.1** : Poursuite et fin des diagnostics de vulnérabilité sur Coupiac-Vabres l'Abbaye et Saint Affrique – finalisation et envoi des rapports de diagnostics aux particuliers (~ 175 diagnostics réalisés), rencontres avec les fournisseurs et réunion du Cotech-Copil restreint le 9 juillet 2019 ;
- **Action 5.2** : Poursuite par la CCI de la réalisation des diagnostics à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye, et réunion du Cotech-Copil restreint le 9 juillet 2019 pour point d'avancement ;
- **Action 6.1.1** : Concertation élargie aux partenaires institutionnels et techniques en prévision du lancement des études préalables au projet d'aménagement envisagé sur le ruisseau du Mousse, rédaction des cahiers des charges et poursuite de la concertation avec les partenaires sur étude fonctionnelle avec rencontre sur le terrain avec EPF (23 juillet) ;

Concertation - conseil - partenariat

- 29 août 2019 : information sur disponibilité des données AltiHR (mail de David FLAMAND - DREAL Occitanie) et lien pour téléchargement (attendues initialement à fin 2018 pour rappel).
- 12 juillet 2019 : Rencontre avec la Région et l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet « reconquête des friches industrielles » porté par la CCSAR7V en lien direct avec un éventuel réaménagement hydraulique de la Sorgues sur les commune de St Affrique et Vabres l'Abbaye (action 6.1.2 à préciser selon résultats étude 1.4) ;
- Juin – juillet 2019 : concertation sur projet de reprise sur ouvrage à Coupiac (entretien avec DDT et CD12), et attente des éléments du CD 12 (étude hydraulique) ;
- 11 juin 2019 : Concertation sur l'hydrologie (choix des débits de projets) entre les différents acteurs du territoire et bureaux d'études ; Organisation d'une réunion avec la DDT, la DREAL, le SPC, le Cerema, et les bureaux d'études missionnés dans le cadre du PAPI (ISL partie Tarn et WSP reste de l'UHR) et du PPRi Tarn-Dourbie (CEREG), et poursuite des réflexions juin – août 2019 avec contact avec MeteoFrance et IRSTEA pour compléter les données sur l'hydrologie (dont carte régionalisée des pluies d'intensité centennale) ;
- Fête de l'Eau : participation aux réunions de préparation et réflexion pour intégrer une animation « prévention des inondations » dans ce cadre, qui soit commune aux deux PAPI (Tarn Amont et Tarn Dourdou Rance) ;
- Juin- Juillet 2019 : rencontres avec Sud Massif Central Habitat dans le cadre des diagnostics de vulnérabilité des habitations, et réflexions-accompagnement technique pour avancer sur les plans d'évacuation de secours obligatoires sur les bâtiments collectifs en zone inondable dont ceux avec habitants fortement vulnérables (exemple du Foyer Autonomie) ;
- 01 Juillet 2019 : rencontre avec le CPIE (prise de contact et discussion sur projets en lien avec actions PAPI – sensibilisation, maquette ...).

2. PROPOSITIONS POUR VALIDATION PAR LE COTECH et/ou COPIL

- Planning et calendrier prévisionnel des réunions de Cotech et Copil sur suivi général du PAPI et suivi spécifique des actions en cours 1.1 / 1.4 / 5.1 / 5.2 (cf. planning ci-joint) ;
- Bilan à mi-parcours et concertation avec l'ensemble des partenaires financiers sur demande d'avenant en lien avec retard livraison données LIDAR (en cours d'élaboration - feront l'objet d'un courrier et/ou d'une réunion spécifiques)

3. PROGRAMMATION SEPTEMBRE-OCTOBRE 2019

Point administratif

- Attente arrêtés attributifs de l'Etat sur dossiers de demande de financement pour les actions 1.2, 2.2, 5.1.2 ;
- Suivi instruction des dossiers de demande de financement pour action 6.1.1 (Etat et Région) sous maîtrise d'ouvrage Syndicat de la Vallée du Rance et action 2.2 (Région) ;

- Mission d'ACTHYS - étude historique : reprise de contact et envoi de l'offre de stage aux Universités (pour réalisation de la mission de février à juillet 2020) ;
- Elaboration des demandes de financement pour actions 1.3 (Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques) ;
- Préparation bilan à mi-parcours du PAPI pour concertation avant période de réserve électorale (en octobre 2019) ;

Mise en œuvre des actions du PAPI

- **Action 1.1** : déroulé de la mission Mayane pour l'élaboration d'un plan de communication pour mise en œuvre dans PAPI Complet : entretien et rencontre avec les personnes ressources et partenaires, état des lieux, et définition de la stratégie (Phase 1)
- **Action 1.2** : poursuite de la capitalisation et de la mise en forme des données cartographiques – travail de compilation des données de vulnérabilité sur le bâti sur Coupiac-Vabres et Saint Affrique;
- **Action 1.3** : Concertation avec les Communautés de Communes en lien avec les syndicats de rivière sur l'organisation de la suite à donner par le Parc pour accompagner les élus dans l'appropriation et la finalisation des éléments fournis par la DDT (TIM et maquettes de DICRIM) et la mise en œuvre des repères de crues ;
- **Action 1.4** : déroulé des études WSP, PNR et ISL et suivi - présentation à prévoir en Cotech puis Copil au 4^{ème} trimestre 2019) ;
- **Action 2.2** : *Stand-by jusqu'en novembre 2019 pour élaboration du cahier des charges (action en lien avec avancement étude 1.4) ;*
- **Action 3.1**: mise en œuvre en parallèle avec action 1.3 ;
- **Actions 3.2 et 4.1** : abandon des prestations prévues au stade du dossier de candidature autre que partie animation (à valider par le Cotech dans le cadre de la concertation à mi-parcours du PAPI qui sera soumise en octobre prochain) ;
- **Action 4.2** : *définition en stand-by (action en lien avec avancement étude 1.4 et étude 6.1) ;*
- **Action 5.1**:
 - **5.1.1** (diagnostics) : Suivi des retours (Coupon réponse) après envoi des diagnostics réalisés sur Coupiac – Vabres et Saint Affrique (~ 175 diagnostics) et rédaction d'une note de présentation finale du travail réalisé et des retours à destination des élus et des partenaires techniques et financiers ;
 - **5.1.2** (achat groupé d'équipement type batardeaux) : organisation et tenue d'une réunion d'information le 11 septembre 2019 à destination des particuliers ayant fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité; élaboration de la convention CCSAR7V / particuliers en préalable à l'achat des batardeaux ; élaboration du cahier des charges et consultation des entreprises pour achat groupé de batardeaux ;
- **Action 5.2**: Poursuite de la réalisation des diagnostics à destination des entreprises sur Coupiac - St Affrique – Vabres l'Abbaye par la CCI et MAYANE ; Réunion de travail pour point d'avancement et concertation le 16 septembre 2019 ;
- **Action 6.1.1**: *Stand-by (en attente résultat étude 1.4 prévu pour septembre – octobre 2019 / Nov19 finalisation du cahier des charges au vu des résultats WSP en concertation avec le CoTech et Déc 19 : consultation pour démarrage au 01.01.2020) ;*

Annexe 3



PLANNING PREVISIONNEL

PROJET PAPI UHR TARN DOURDOU RANCE

PAPI d'intention
Porteur du projet : PNRGC
Période : 2017-2020
Mise à jour : 8 Janvier 2018

	Année	2017		2018				2019				2020			
	Mois	pm	pm	trimestre 1	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	trimestre 1	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4	trimestre 1	trimestre 2	trimestre 3	trimestre 4
	Suivi du Projet PAPI	Elaboration	X	Labellisation		X			X			X			Finalisation - Labellisation PAPI Complet
Référence Action	AXE 0 : Animation														
PAPI-0.1	Animation de la démarche PAPI	Elaboration PAPI d'intention		Préparation des actions		Suivi et animation PAPI d'intention						Elaboration PAPI complet - mobilisation et organisation MO		Organisation de la Consultation du Public	
Référence Action	AXE 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque														
PAPI-1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication			préparation cahier des charges / plan de com. et préparation supports de communication				définition des scénarios de communication - concertation et choix				validation			
PAPI-1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique			Travail continu de préparation - collectes données et attentes				Validation attentes et propositions / outils (objectifs et procédures) et Elaboration				Finalisation - présentation			
PAPI-1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	Etat des lieux - pré-identification		Travail de préparation - collectes données et attentes		détermination des sites - signatures conventions - nivellement et georeferencement		Commande - pose - intégration base de données - diffusion information - identification nouveaux sites / PAPI Complet				Validation nouveaux sites			
PAPI-1.4	Etude hydraulique globale			Préparation du cahier des charges - consultation		lancement étude		réalisation étude et présentation des résultats / phases concertation / stratégie et plan d'actions							
Référence Action	AXE 2 : La surveillance, la prévision des crues et des inondations														
PAPI-2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à vis de l'utilisation des outils de surveillance	Travail continu d'accompagnement										Bilan - évaluation			
PAPI-2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues			Etat des lieux - prédiagnostic - préparation cahier des charges - consultation						Elaboration étude spécifique - partage des résultats		Concertation - validation actions pour PAPI Complet			
Référence Action	AXE 3 : Alerte et gestion de crise														
PAPI-3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	Etat des lieux		Travail continu d'accompagnement											
PAPI-3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS Mise en place et animation d'une commission inondation			Concertation avec les partenaires / Commission inondation - attentes et organisation		Animation continue avec actions ponctuelles type exercices inondation et ateliers thématiques									
Référence Action	AXE 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme														
PAPI-4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	Etat des lieux		Travail continu d'accompagnement		Missions spécifiques sur Coupiac-vabres-Saint Affriques		Travail d'accompagnement / Elaboration PLUI - SCoT							
PAPI-4.2	Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)							Suivi étude globale et sensibilisation des		Appui aux collectivités / montage cahier des charges		lancement études spécifiques			
Référence Action	AXE 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens														
PAPI-5.1	Diagnostic de vulnérabilité et équipements sur habitations et bâtiments publics	Etat des lieux		Travail préparatoire - auto-diagnostic - préparation convention avec université / diagnostics approfondis				Diagnostic spécifiques sur Vabres-St Affrique / Coupiac - résultats - concertation				Achat Equipements de protection			
PAPI-5.2	Sensibilisation et diagnostic de vulnérabilité sur entreprises	Etat des lieux		Travail préparatoire / état des lieux		Lancement campagne information-sensibilisation		Accompagnement individuel des entreprises et suivi				Suivi- évaluation pour poursuite action PAPI Complet			
Référence Action	AXE 6 : Le ralentissement des écoulements														
PAPI - 6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet	Concertation et implication / Actions du PAPI d'Intention								Appui pour élaboration cahiers des charges		Lancement des études complémentaires			
Référence Action	AXE 7 : La gestion des ouvrages de protection hydrauliques														

LEGENDE	
	Elaboration - Animation PAPI d'Intention
	Veille permanente et action du PNRGC
	Action ponctuelle
	Intervention BE
	Veille permanente et actions partenaires
	Action ponctuelle
	Réunion COPIL

Annexe 4

Tableau financier du Projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Tarn-Dourdou-Rance

	Axe 0 : Animation																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-0.1	Animation de la démarche PAPI	Parc naturel régional des Grands Causses	100 833	121 000	TTC	24 200	20%	48 000	40%			36 700	30%	12 100	10%			2018-2020
	TOTAL		100 833	121 000		24 200	20%	48 000	40%			36 700	30%	12 100	10%			

	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	Parc naturel régional des Grands Causses	16 667	20 000	TTC	7 500	37.5%			10 000	50%	2 500	12.5%					2018-2020
PAPI-1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	Parc naturel régional des Grands Causses	8 333	10 000	TTC	5 000	50%			5 000	50%							2018-2020
PAPI-1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	Communautés de communes - Communes - PNRGC	17 000	17 000	HT	5 100	30%			8 500	50%			3 400	20%			2018-2020
PAPI-1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d'une stratégie et propositions d'actions d'aménagement	Parc naturel régional des Grands Causses	245 833	295 000	TTC	59 000	20%			147 500	50%	44 250	15%	44 250	15%			2018-2020
	TOTAL		287 833	342 000		76 600	22%			171 000	50%	46 750	14%	47 650	14%			

	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à vis de l'utilisation des outils de surveillance	Parc naturel régional des Grands Causses	-	-														2018-2020
PAPI-2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues en complément des systèmes de l'Etat	Parc naturel régional des Grands Causses	25 000	30 000	TTC	9 000	30%			15 000	50%			6 000	20%			2018-2020
	TOTAL		25 000	30 000		9 000	30%			15 000	50%			6 000	20%			

	Axe 3 : Alerte et gestion de crise																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	Parc naturel régional des Grands Causses	-	-														2018-2020
PAPI-3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS Mise en place et animation d'une commission inondation	Communautés de Communes	8 333	10 000	TTC	10 000	100%											2018-2020
	TOTAL		8 333	10 000		10 000	100%											

	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	Communautés de Communes	10 500	10 500	HT	5 250	50%			5 250	50%							2018-2020
PAPI-4.2	Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)	Communautés de communes - Communes	55 000	55 000	HT	27 500	50%			27 500	50%							2018-2020
	TOTAL		65 500	65 500		32 750	50%			32 750	50%							

	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI - 5.1	Diagnostic de vulnérabilité	PNRGC	14 167	17 000	TTC	5 950	35%			8 500	50%			2 550	15%			2018-2020
	et équipements sur habitations et bâtiments publics	Communauté de commune Saint Africain	83 000	83 000	HT	49 800	60%			33 200	40%							2018-2020
PAPI - 5.2	Sensibilisation et diagnostic de vulnérabilité sur entreprises		45 000	45 000	HT	13 500	30%			22 500	50%	-				9 000	20%	2018-2020
	TOTAL		142 167	145 000		69 250	48%			64 200	44%	0	0%	2 550	2%	9 000	13%	

Axe 6 : Gestion des écoulements																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI - 6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet	Communautés de Communes - Syndicats - CD - Communes selon action	150 000	150 000	HT	30 000	20%			75 000	50%	22 500	15%	22 500	15%			2018-2020
	TOTAL		150 000	150 000		30 000	20%			75 000	50%	22 500	15%	22 500	15%			

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																		
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	Etat BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Échéance de réalisation
	TOTAL																	

SYNTHESE															
AXE	COUT (HT)	COUT global		Maitre d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI 12	% Part.
Animation	100 833	121 000		24 200	20%	48 000	40%	0	0%	36 700	30%	12 100	10%	0	0%
Axe 1	287 833	342 000		76 600	22%	0	0%	171 000	50%	46 750	14%	47 650	14%	0	0%
Axe 2	25 000	30 000		9 000	30%	0	0%	15 000	50%	0	0%	6 000	20%	0	0%
Axe 3	8 333	10 000		10 000	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 4	65 500	65 500		32 750	50%	0	0%	32 750	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 5	142 167	145 000		69 250	48%	0	0%	64 200	0%	0	0%	2 550	2%	9 000	13%
Axe 6	150 000	150 000		30 000	20%	0	0%	75 000	0%	22 500	15%	22 500	15%	0	0%
Axe 7															
TOTAL	779 667	863 500		251 800	29.2%	48 000	5.6%	357 950	41.5%	105 950	12.3%	90 800	10.5%	9 000	1.0%

Tableau financier du Projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Tarn-Dourdou-Rance

	Axe 0 : Animation																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-0.1	Animation de la démarche PAPI	Parc naturel régional des Grands Causses	100 833	121 000	TTC	31 743	26%	48 000	40%			18 674	15%	22 183	18%			2018-2020
PAPI-0.1	Avenant sur animation de la démarche PAPI	Parc naturel régional des Grands Causses	50 417	60 500	TTC	5 325	9%	33 719	56%			9 075	15%	12 100	20%			2018-2020
	TOTAL		151 250	181 500		37 068	20%	81 719	45%			27 749	15%	34 283	19%			

	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-1.1	Conception et édition de documents de sensibilisation-information et élaboration d'un plan de communication	Parc naturel régional des Grands Causses	16 667	20 000	TTC	7 400	37%			10 000	50%			2 600	13%			2018-2020
PAPI-1.2	Mise en place d'un outil de gestion cartographique	Parc naturel régional des Grands Causses	8 333	10 000	TTC	5 000	50%			5 000	50%			-	0%			2018-2020
PAPI-1.3	Pose de repères de crues et équipement de panneaux signalétiques	ommunautés de communes - Communes - PNRGC	17 000	17 000	HT	5 100	30%			8 500	50%			3 400	20%			2018-2020
PAPI-1.4	Etude hydraulique et géomorphologique globale – diagnostic sur secteurs sensibles – définition d’une stratégie et propositions d’actions d’aménagement	Parc naturel régional des Grands Causses	245 833	295 000	TTC	89 200	30%			147 500	50%			58 300	20%			2018-2020
	TOTAL		287 833	342 000		106 700	31%			171 000	50%			64 300	19%			

	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-2.1	Assistance technique auprès des collectivités membres vis-à vis de l'utilisation des outils de surveillance	Parc naturel régional des Grands Causses	-	-														2018-2020
PAPI-2.2	Etude spécifique pour l'amélioration du système de surveillance des crues en complément des systèmes de l'Etat	Parc naturel régional des Grands Causses	25 000	30 000	TTC	9 000	30%			15 000	50%			6 000	20%			2018-2020
	TOTAL		25 000	30 000		9 000	30%			15 000	50%			6 000	20%			

	Axe 3 : Alerte et gestion de crise																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-3.1	Assistance technique auprès des collectivités membres pour l'élaboration des PCS	Parc naturel régional des Grands Causses	-	-														2018-2020
PAPI-3.2	Elaboration et mise en œuvre des procédures d'optimisation des retours d'expérience, et d'amélioration des PCS Mise en place et animation d'une commission inondation	Communautés de Communes			TTC	-												2018-2020
	TOTAL		-	-		-	#DIV/0!											

	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI-4.1	Assistance aux collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire	Communautés de Communes				-				-								2018-2020
PAPI-4.2	Elaboration des diagnostics spécifiques type zonage pluvial - schéma directeur - expertise ...)	Communautés de communes - Communes	55 000	55 000	HT	11 000	20%			16 500	30%	27 500	50%					2018-2020
	TOTAL		55 000	55 000		11 000	20%			16 500	30%							

	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI - 5.1	Diagnostic de vulnérabilité	PNRGC	14 167	17 000	TTC	5 360	32%			8 500	50%			3 140	18%			2018-2020
	et équipements sur habitations et bâtiments publics	Communauté de commune Saint Africain	69 167	83 000	TTC	33 200	40%			33 200	40%			16 600	20%			2018-2020
	Avenant pour équipements sur habitations et bâtiments publics	Communauté de commune Saint Africain	41 667	50 000	TTC	20 000	40%			20 000	40%			10 000	20%			2018-2020
PAPI - 5.2	Sensibilisation et diagnostic sur entreprises (Volets 1+3)	PNRGC	12 500	15 000	TTC	4 500	30%			7 500	50%			3 000	20%	1 500	10%	
	Sensibilisation et diagnostic sur entreprises (volet 2)	Communauté de commune Saint Africain	32 500	32 500	HT	9 750	30%			16 250	50%			6 500	20%	3 250	10%	2018-2020
	TOTAL		170 000	197 500		72 810	37%			85 450	43%	0	0%	39 240	20%	4 750	7%	

	Axe 6 : Gestion des écoulements																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI	% Part.	Échéance de réalisation
PAPI - 6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet - COUPIAC	Syndicat Vallée du Rance - Syndicat TSDR (au 01.01.2020)	36 000	36 000	HT	10 800	30%			18 000	50%	-	0%	7 200	20%			2018-2020
PAPI - 6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet - VABRES/ST AFFRIQUE	Syndicat TSDR (au 01.01.2020)	74 000	74 000	HT	22 200	30%			37 000	50%	-	0%	14 800	20%			2018-2020
PAPI - 6.1	Etudes complémentaires sur actions pré-identifiés pour travaux dans PAPI complet sur CCMRR ?	Syndicat TSDR (au 01.01.2020)	40 000	40 000	HT	12 000	30%			20 000	50%	-	0%	8 000	20%			2018-2020
	TOTAL		150 000	150 000		45 000	30%			75 000	50%	-	0%	30 000	20%			

	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques																	
Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Région Occitanie	% Part.	Échéance de réalisation
	TOTAL																	

SYNTHESE																	
AXE	COUT (HT)	COUT global		Maître d'ouvrage	% Part.	État BOP 181	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'Eau Adour-Garonne	% Part.	Région Occitanie	% Part.	CCI 12	% Part.		
Animation	151 250	181 500		37 068	20%	81 719	45%	0	0%	27 749	15%	34 283	19%				
Axe 1	287 833	342 000		106 700	31%			171 000	50%			64 300	19%				
Axe 2	25 000	30 000		9 000	30%			15 000	50%			6 000	20%				
Axe 3	0	0										0	0%				
Axe 4	55 000	55 000		11 000	20%			16 500	30%			0	0%				
Axe 5	170 000	197 500		72 810	37%			85 450	43%			39 240	20%	4 750	7%		
Axe 6	150 000	150 000		45 000	30%			75 000	50%			30 000	20%				
Axe 7																	
TOTAL	839 083	956 000		281 578	29.5%	81 719	8.5%	362 950	38.0%	27 749	2.9%	173 823	18.2%	4 750	0.5%		

Annexe 5

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
de la réunion du 17 septembre 2019**

- Communauté de communes Larzac et Vallées
- Communauté de communes de Lévézou ~~Parejoup~~
- Communauté de communes Monts, Rance et ~~Rougiers~~
- Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois
- Communauté de communes des Monts de Lacagne et de la Montagne du Haut-Languedoc
- Communauté de communes de la Muse et des ~~Raspes~~ du Tarn
- Communauté de communes du Réquistanais
- Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons
- Communauté de communes Val 81

Objet : Budget TSDR 2020 et financement du PAPI d'Intention 2018-2020

Présents : M. TARISSE Florent, M. LABORIE Christophe, M. BEC André, M. ROUY Mathieu et Mme CHIFFRE Anne.

Dans le cadre de l'élaboration du budget du futur syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (TSDR), compétent dans le domaine du grand cycle de l'eau sur la totalité de l'unité hydrographique de référence à la date effective du 1^{er} janvier 2020, il a été décidé pour l'opération en cours PAPI d'intention 2018-2020 que :

- la part de financement du PAPI d'Intention prévisionnellement prise en charge par les communautés de communes dans le dossier initial soit incluse dans le budget 2020 du futur syndicat. Le syndicat, dans son propre appel de cotisations annuel, intégrera ce programme et globalisera, seul, les dépenses liées au grand cycle de l'eau auprès de ses 9 membres,

- les subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne associées à ce programme seront attribuées dès le 1^{er} janvier 2020 au syndicat mixte compétent ;

- le récapitulatif des sommes (participations des communautés de communes et subvention AEAG) à reverser au Parc des Grands Causses dans cette opération par l'intermédiaire du syndicat TSDR feront l'objet de l'élaboration d'une convention.

- Le financement du PAPI se détaille sur deux plans, les actions et l'animation. Pour solder les actions en cours, un maximum de cotisations sera demandé aux communautés de communes par le PNRGC d'ici la fin de l'année 2019. Pour le reste, le Parc fournira le plus rapidement possible à TSDR les éléments budgétaires complets à prévoir au budget 2020, ainsi qu'au budget 2021 vu la prolongation évoquée de ce programme.

- Un courrier cosigné entre le Parc et les élus représentants TSDR devra être adressé assez rapidement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour demander une prolongation des subventions attribuées dans l'animation du PAPI d'Intention, au vu des retards pris dans l'étude hydromorphologique et la livraison des données Lidar.

- Une délibération sera également proposée aux votes lors de l'installation du conseil du syndicat TSDR en janvier 2020 pour acter que, sur le programme en cours du Papi d'Intention, le syndicat est compétent en lieu et place des communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et apour utoriser le Président à signer la convention qui encadrera ce dossier entre le Parc et TSDR.

Il est également précisé que les élus représentants le syndicat TSDR envisagent une réunion fin novembre à l'attention des représentants des 9 communautés de communes adhérentes au futur syndicat pour présenter et développer avec eux 1-) le volet budgétaire de la future structure créée à la date du 1^{er} janvier 2020, et 2-) les missions qui seront menées dans le cadre des compétences du syndicat.



TARN SORGUES DOURDOU RANCE

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT

STATUTS

Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance (TSDR)

Article 1. Constitution et dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents statuts, il est constitué, par accord entre les personnes morales de droit public concernées, un syndicat mixte fermé à la carte dénommé : **Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance**.

Adhèrent à ce syndicat mixte en tant que membres disposant du pouvoir délibérant les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Larzac et Vallées
- Communauté de communes de Lévézou Pareloup
- Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers
- Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois
- Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc
- Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn
- Communauté de communes du Réquistanais
- Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons
- Communauté de communes Val 81

Article 2. Objet et compétence

Le syndicat exerce les compétences GEMAPI, GEMAPI complémentaire et Assainissement Non Collectif dont la consistance est définie ci-dessous.

Les compétences « GEMAPI » et « GEMAPI complémentaire » sont des compétences obligatoires : l'adhésion au syndicat est conditionnée à leur transfert.

Le syndicat a pour objet la gestion et l'aménagement durables des cours d'eau et milieux associés de son territoire, tout en contribuant à la prévention des inondations.

Les compétences du syndicat s'exercent uniquement sur le territoire de l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) Tarn-Dourdou-Rance. La carte du bassin versant est annexée aux présents statuts.

Son objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (C. env., art. L. 215-14), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (C. env., art. L. 215-7), et le maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (C.G.C.T., art. L. 2122-2 5°).

Le syndicat portera les actions relevant de ses compétences dans le cadre d'outils de gestion intégrée (SAGE, Contrat de Rivière, PPG, PAT, PAPI...). Elles se traduisent par des missions, ayant un caractère d'intérêt général ou d'urgence établies en fonction du niveau d'enjeux caractérisé sur chaque sous-bassin versant, telles que :

- animation, concertation, planification, communication, sensibilisation,
- assistance à maîtrise d'ouvrage, appui technique,
- maîtrise d'ouvrage,
- maîtrise d'œuvre,
- planification et gestion intégrée de l'eau.

La compétence « Assainissement Non Collectif » est une compétence à la carte : seuls les membres intéressés la transfèrent au syndicat.

Adhèrent à ce service en tant que membres disposant du pouvoir délibérant les communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Monts, Rance et Rougiers pour les communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier ;

- Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois pour les communes de Curvalle et Miolles ;
- Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons pour les communes de Coupiac, Martrin, Plaisance et Saint-Juéry.

a) Compétence dite GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, telle que définie au I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement

- Au titre de l'alinéa 1 : « Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ».
- Au titre de l'alinéa 2 : « Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ».
- Au titre de l'alinéa 5 : « Défense contre les inondations et contre la mer ».
- Au titre de l'alinéa 8 : « Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

b) Compétence GEMAPI Complémentaire, Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques

Cette compétence est composée des missions suivantes :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable).
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers).
- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

c) Compétence Assainissement Non Collectif

Cette compétence est composée des missions suivantes :

- Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sous quatre formes :
 - o Vérification technique de la conception, de l'implantation des ouvrages
 - o Contrôle de la bonne exécution des ouvrages
 - o Contrôle lors des cessions immobilières
 - o Vérification périodique du bon fonctionnement
- Coordination pour le regroupement des opérations d'entretien ou de réhabilitation.

Article 3. Périmètre géographique du syndicat

Pour les actions relevant des compétences obligatoires, le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans l'unité hydrographique de référence (UHR) Tarn-Dourdou-Rance.

La carte du bassin versant est annexée aux présents statuts.

Pour les actions relevant de la carte, le syndicat intervient dans les limites du périmètre des communautés de communes lui ayant transféré la compétence « assainissement non collectif ».

Article 4. Durée

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 5. Siège

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Belmont-sur-Rance (12370).

Les réunions du syndicat se tiennent à son siège ou dans tout autre lieu situé sur son territoire si lors de la réunion précédente, le conseil syndical en a décidé par délibération.

CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical, un bureau et un président, dans les conditions définies aux présents articles.

Article 6. Comité syndical

a) Dispositions générales

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical, composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres visés à l'article 1 des présents statuts.

Le syndicat est administré par un comité syndical, organe délibérant placé sous la présidence de son président, composé de 21 délégués titulaires représentant les communautés membres selon la répartition suivante :

Communautés de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Larzac et Vallées	3	3
Lévézou Pareloup	1	1
Monts, Rance et Rougiers	5	5
Monts d'Alban et du Villefranchois	1	1
Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc	1	1
Muse et Raspes du Tarn	3	3
Réquistanais	1	1
Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	5	5
Val 81	1	1
Total	21	

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du CGCT, le choix de l'organe délibérant de chaque membre peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Chaque délégué est élu par sa collectivité ou son établissement membre pour la durée de son mandat et dispose d'une voix délibérative.

Au sein du comité, il est désigné un bureau, désigné et organisé selon les dispositions de l'Article 7.

Le comité adopte un règlement intérieur qui définit les modalités d'application des dispositions statutaires, ainsi que les règles de fonctionnement courant.

b) Dispositions propres à la compétence à la carte

Au sein de l'assemblée délibérante, lorsque les sujets relatifs à la carte seront abordés, seuls les délégués représentant les communautés de communes ayant procédé au transfert de celle-ci auront le droit de vote.

Article 7. Bureau syndical

Le comité élit, parmi ses membres, et après chaque renouvellement, un bureau composé d'un président, de vice-présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents et de membres sera défini par délibération du comité syndical.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que le comité syndical.

Le comité syndical peut déléguer au bureau les pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dans les limites permises par le CGCT. Toutefois, le comité syndical est seul compétent pour délibérer sur certains sujets conformément à l'article L.5211-10 du CGCT.

Article 8. Commissions géographiques

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires pour les compétences obligatoires, le comité syndical s'appuie sur 3 commissions géographiques correspondant aux 3 bassins versants Tarn, Rance et Sorgues-Dourdou.

Chaque commission réunit tous les maires des communes concernées dont la liste figure en annexe. Elle est présidée par un membre du comité syndical.

Ces commissions, qui n'ont qu'une voix consultative, ont une double fonction :

- apporter au comité syndical des éclairages sur le contexte local en particulier sur le choix des priorités d'interventions en matières d'études et travaux spécifiques aux territoires concernés ;
- relayer auprès du comité syndical les problématiques locales, par la voix de leur président.

Leur composition et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical.

Article 9. Attributions du comité syndical

Le comité syndical se réunit en session ordinaire au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président.

Les séances sont publiques. Sur la demande de trois membres ou du président, le comité syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Article 10. Attributions du bureau

Le bureau assure la gestion et l'administration du syndicat en fonction des délégations qu'il a reçu du comité syndical.

En dehors de ces délégations, le bureau est un lieu de préparation des décisions du comité syndical.

Article 11. Attributions du président

Le président est l'exécutif du syndicat.

A ce titre ;

- il convoque les séances du comité syndical et du bureau ;
- il dirige les débats et contrôle les votes ;
- il prépare le budget ;
- il prépare et exécute les délibérations du comité syndical. ;
- il est chargé, sous le contrôle du comité, de la gestion des biens du syndicat ;
- il ordonnance les dépenses et prescrit l'exécution des recettes du syndicat,
- il accepte les dons et legs ;
- il représente le syndicat en justice.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau.

Il peut, par délégation du comité syndical, être chargé du règlement de certaines affaires à l'exception des attributions fixées à l'article L.5211-10 du CGCT.

Il rend compte à la plus proche réunion du comité syndical des décisions intervenues dans le cadre de ses délégations.

Article 12. Attributions des vice-présidents

Les vice-présidents remplacent, dans l'ordre de nomination, le président en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 13. Budget du syndicat mixte

Le syndicat mixte pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Les ressources non affectées perçues par le syndicat mixte permettent à celui-ci de pourvoir au financement des charges des services fonctionnels du syndicat.

De façon générale, les recettes du budget du syndicat comprennent celles prévues à l'article L. 5212-19 du CGCT, notamment :

- les contributions des membres ;
- les subventions obtenues ;
- le produit des taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat mixte ;
- le produit des emprunts ;
- le produit des dons et legs ;
- les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, associations et particuliers en cas de service rendu,
- les offres de concours ;
- le revenu de ses biens meubles ou immeubles.

Plus généralement, le syndicat est fondé à recevoir toutes les ressources prévues par le code général des collectivités territoriales.

Les modalités de financement propres à chaque compétence sont détaillées respectivement à l'article 14 et à l'article 15.

Les fonctions de comptable du syndicat seront exercées par un comptable public désigné par le préfet sur proposition du DDFiP.

Article 14. Détermination du montant des contributions des membres pour les compétences obligatoires

a) Au titre des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement du syndicat comprennent notamment les frais de personnel et de fonctionnement courant, les frais d'études et d'interventions d'intérêt collectif (ex : études générales) et plus généralement l'ensemble des charges imputables budgétairement en section de fonctionnement.

Le financement de ces charges repose sur la solidarité entre ses membres. Elles sont donc réparties entre tous selon la clé de répartition suivante, qui tient compte des capacités de chacun et de l'intérêt qu'il retire des interventions du syndicat :

Critère	Pondération
Surface incluse dans l'unité hydrographique de référence Tarn-Dourdou-Rance	20%
Linéaire de cours d'eau situé sur le territoire du membre compris dans l'unité hydrographique de référence Tarn-Dourdou-Rance	20%
Population au prorata de la surface du membre comprise dans l'unité hydrographique de référence Tarn-Dourdou-Rance	60%

Les données des communautés de communes sont issues de la somme des données de leurs communes membres concernées par le bassin versant hydrographique Tarn-Dourdou-Rance.

Les valeurs du critère « surface » sont celles produites par le Système d'Information sur l'Eau de Adour Garonne.

Les valeurs du critère « linéaire de cours d'eau » sont celles produites par la BD Carthage (établie entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et l'IGN).

Les valeurs du critère « population » sont celles produites par l'INSEE (« population totale ») en vigueur au 01 janvier de l'année en cours.

Les valeurs prises en compte pour la surface, le linéaire de cours d'eau et la population sont détaillées en annexe aux présents statuts. Elles ont été arrêtées à partir des dernières données disponibles en 2018 ; elles seront mises à jour en fonction de l'actualisation des bases de référence.

b) Au titre des charges d'investissement

Le financement des charges d'investissement est assuré par les membres sur le territoire desquels les opérations sont engagées.

Lorsqu'une opération est à cheval sur le territoire de plusieurs membres, la répartition est assurée en priorité selon le coût réel engagé sur le territoire de chacun. Lorsque cette répartition n'est pas possible, la part de chaque membre intéressé est établie au prorata du territoire de chacun situé sur la zone d'intervention. Lorsque les deux premières solutions sont inapplicables, une règle de répartition différente peut ponctuellement être arrêtée par délibération du comité syndical.

Article 15. Modalités de financement de la compétence à la carte

Les missions regroupées au sein de la compétence Assainissement Non Collectif relèvent d'un service public industriel et commercial. Leur financement est donc assuré en intégralité par les tarifs appliqués aux usagers bénéficiaires des interventions du syndicat, fixés par délibération du collège concerné au vu des charges à couvrir.

Toutefois, le coût ainsi répercuté sur les usagers peut être réduit pour tenir compte des subventions que reçoit le syndicat.

Article 16. Évolutions du syndicat

a) Adhésion et retrait d'un membre pour les compétences obligatoires

De nouvelles collectivités peuvent adhérer ou se retirer selon les modalités prévues par le CGCT.

b) Adhésion et retrait pour la compétence à la carte

L'adhésion et le retrait de la carte se fera sur demande par délibération de la collectivité souhaitant cette adhésion ou retrait.

Le conseil syndical statuera sur cette demande et fixera la date d'effet de l'entrée ou de la sortie de la carte à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés.

L'adhésion sur la carte est conditionnée à l'adhésion pour les compétences obligatoires ; le retrait pour la carte n'entraîne pas le retrait pour les compétences obligatoires.

c) Dissolution

Le syndicat peut être dissous conformément aux dispositions des articles L.5212-33 et L.5212-34 du CGCT.

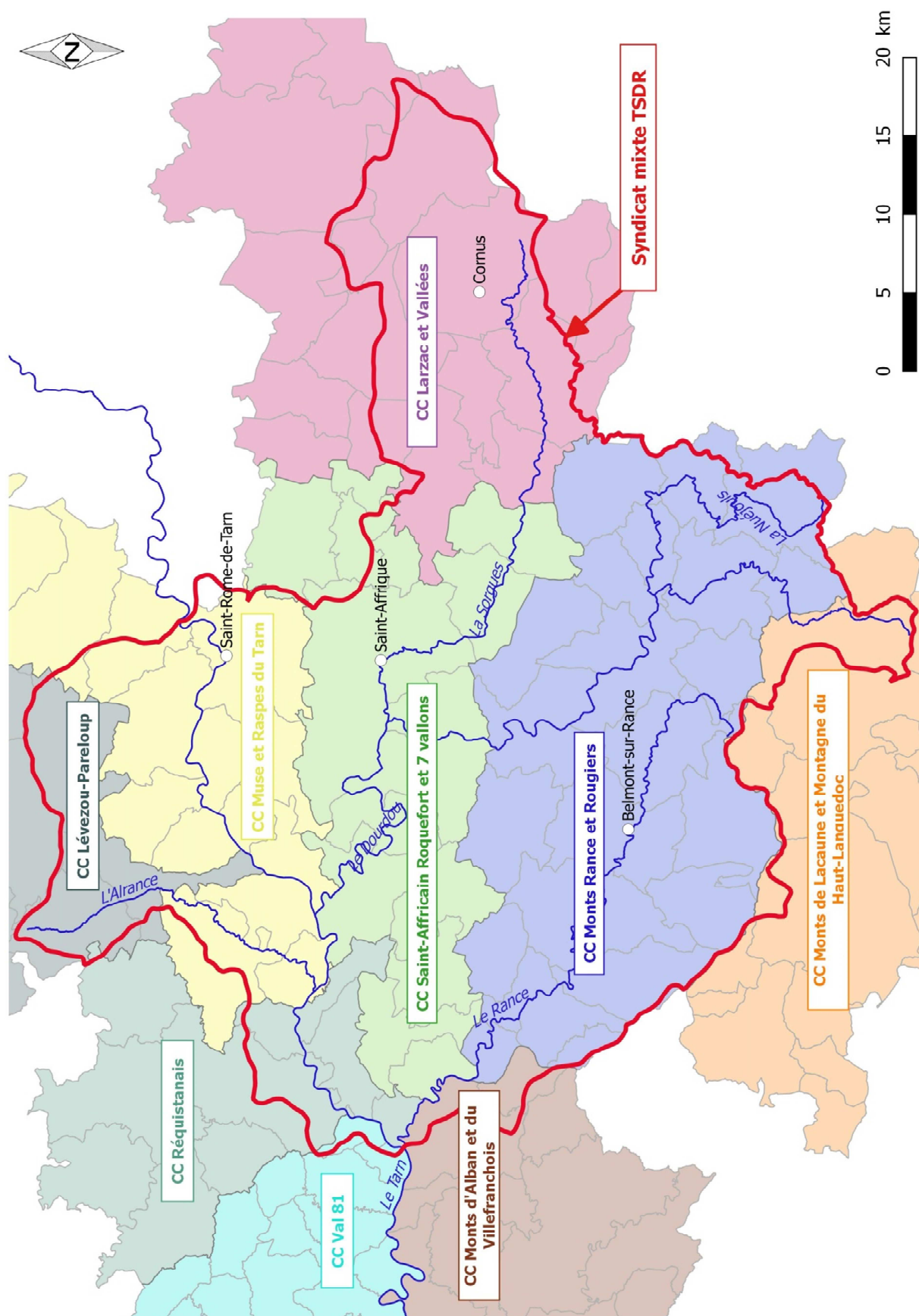
d) Modification des statuts

Conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et suivants du CGCT, toute modification des statuts est décidée selon les règles de droit commun applicables aux syndicats mixtes.

Article 17. Droit applicable

Outre les présents statuts, les conditions de fonctionnement du syndicat sont précisées dans le CGCT.

Annexe 1. Carte du syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance



Annexe 2. Composition des commissions géographiques (Article 8)

Membres des Commissions Géographiques				
Communauté de communes	Communes	BV Tarn	BV Sorgues Dourdou	BV Rance
CC Muse	BROUSSE-LE-CHATEAU	Oui	-	-
	BROQUIES	Oui	Oui	-
	SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU	Oui	-	-
	LES COSTES-GOZON	Oui	Oui	-
	SAINT-ROME-DE-TARN	Oui	Oui	-
	MONTJAU	Oui	-	-
	AYSSE	Oui	-	-
	VIALA-DU-TARN	Oui	-	-
	LE TRUEL	Oui	-	-
	LESTRADE-ET-THOUELS	Oui	-	-
	CASTELNAU-PEGAYROLS	Oui	-	-
CC Lévézou P.	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	Oui	-	-
	CURAN	-	-	-
	SALLES-CURAN	Oui	-	-
	ALRANCE	Oui	-	-
	ARVIEU	-	-	-
CC Mts d'Alban	MIOLLES	-	-	Oui
	CURVALLE	-	-	Oui
CC Mts de Lacaune	ESCROUX	-	-	-
	MOULIN-MAGE	-	-	-
	CASTANET-LE-HAUT	-	Oui	-
	CAMBON-ET-SALVERGUES	-	-	-
	LACAUNE	-	-	Oui
	BARRE	-	-	-
	MURAT-SUR-VEBRE	-	Oui	-
CC Réquistanais	CONNAC	Oui	-	-
	REQUISTA	Oui	-	-
	AURIAC-LAGAST	-	-	-
	DURENQUE	-	-	-
	LA BASTIDE-SOLAGES	Oui	-	Oui
	MONTCLAR	Oui	-	Oui
	BRASC	Oui	-	Oui
CC Larzac et V.	SAUCLIERES	-	Oui	-
	L'HOSPITALET-DU-LARZAC	-	Oui	-
	FONDAMENTE	-	Oui	-
	SAINT-BEULIZE	-	Oui	-
	SAINTE-EULALIE-DE-CERNON	-	Oui	-
	MARNHAGUES-ET-LATOIR	-	Oui	-
	LA COUVERTOIRADE	-	Oui	-
	NANT	-	Oui	-
	VIALA-DU-PAS-DE-JAUX	-	Oui	-
	LA CAVALERIE	-	-	-
	SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	-	Oui	-
	CORNUS	-	Oui	-

CC Monts, Rance et Rougier	BRUSQUE	-	Oui	-
	ARNAC-SUR-DOURDOU	-	Oui	-
	MURASSON	-	-	Oui
	TAURIAC-DE-CAMARES	-	Oui	-
	PEUX-ET-COUFFOULEUX	-	Oui	Oui
	COMBRET	-	-	Oui
	SYLVANES	-	Oui	-
	CAMARES	-	Oui	Oui
	GISSAC	-	Oui	-
	REBOURGUIL	Oui	Oui	Oui
	MONTLAUR	-	Oui	-
	SAINT-SEVER-DU-MOUSTIE	-	-	Oui
	BELMONT-SUR-RANCE	-	Oui	Oui
	MOUNES-PROHENCoux	-	Oui	Oui
	MONTAGNOL	-	Oui	-
	FAYET	-	Oui	-
	BALAGUIER-SUR-RANCE	-	-	Oui
	LAVAL-ROQUECEZIERE	-	-	Oui
	MONTFRANC	-	-	Oui
	POUSTHOMY	-	-	Oui
	SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	-	-	Oui
	MELAGUES	-	Oui	-
	LA SERRE	-	-	Oui
CC St-Affricain	MARTRIN	-	-	Oui
	COUPIAC	-	-	Oui
	PLAISANCE	-	-	Oui
	VERSOLS-ET-LAPEYRE	-	Oui	-
	SAINT-AFFRIQUE	-	Oui	-
	CALMELS-ET-LE-VIALA	Oui	Oui	-
	TOURNEMIRE	-	-	-
	VABRES-L'ABBAYE	Oui	Oui	-
	SAINT-JEAN-D'ALCAPIES	-	Oui	-
	SAINT-IZAIRE	Oui	Oui	-
	SAINT-ROME-DE-CERNON	Oui	-	-
	SAINT-FELIX-DE-SORGUES	-	Oui	-
	ROQUEFORT-SUR-SOULZON	-	Oui	-
	SAINT-JUERY	Oui	-	Oui
CC Val 81	TREBAS	Oui	-	-
	FRAISSINES	Oui	-	-
	CADIX	-	-	-
Nombre de membres de chaque commission		27	38	24

Annexe 3. Valeurs de référence prises en compte pour la détermination du montant de la contribution de chaque membre au titre des compétences obligatoires (Article 14)

Répartition générale

	Population dans l'UHR		Linéaire dans l'UHR		Surface dans l'UHR	
	Total	%	Total	%	Total	%
CC Muse	3 492 hab.	13%	296 km	14%	271 km2	15%
CC Lévézou P.	1 360 hab.	5%	100 km	5%	96 km2	5%
CC Mts d'Alban	331 hab.	1%	22 km	1%	22 km2	1%
CC Mts de Lacaune	129 hab.	0%	58 km	3%	42 km2	2%
CC Réquistanais	1 420 hab.	5%	77 km	4%	72 km2	4%
CC Larzac et V.	1 686 hab.	6%	155 km	8%	282 km2	16%
CC Monts, Rance et Rougier	6 437 hab.	24%	901 km	44%	629 km2	35%
CC St-Affricain	11 867 hab.	44%	444 km	22%	372 km2	21%
CC Val 81	144 hab.	1%	5 km	0%	6 km2	0%
Total	26 865 hab.	100%	2 057 km	100%	1 793 km2	100%

Répartition par sous-bassin

	Population					
	dans BV Tarn		dans BV Sorgues Dourdou		dans BV Rance	
	Total	Part	Total	Part	Total	Part
CC Muse	3 379 hab.	52%	113 hab.	1%	0 hab.	0%
CC Lévézou P.	1 360 hab.	21%	0 hab.	0%	0 hab.	0%
CC Mts d'Alban	0 hab.	0%	0 hab.	0%	331 hab.	7%
CC Mts de Lacaune	0 hab.	0%	110 hab.	1%	19 hab.	0%
CC Réquistanais	1 134 hab.	17%	0 hab.	0%	286 hab.	6%
CC Larzac et V.	10 hab.	0%	1 676 hab.	11%	0 hab.	0%
CC Monts, Rance et Rougier	203 hab.	3%	2 891 hab.	19%	3 343 hab.	66%
CC St-Affricain	253 hab.	4%	10 515 hab.	69%	1 099 hab.	22%
CC Val 81	144 hab.	2%	0 hab.	0%	0 hab.	0%
Total	6 482 hab.	100%	15 305 hab.	100%	5 078 hab.	100%

	Linéaire					
	dans BV Tarn		dans BV Sorgues Dourdou		dans BV Rance	
	Total	Part	Total	Part	Total	Part
CC Muse	278 km	54%	18 km	2%	0 km	0%
CC Lévézou P.	100 km	19%	0 km	0%	0 km	0%
CC Mts d'Alban	0 km	0%	0 km	0%	22 km	4%
CC Mts de Lacaune	0 km	0%	52 km	5%	6 km	1%
CC Réquistanais	62 km	12%	0 km	0%	15 km	3%
CC Larzac et V.	0 km	0%	155 km	15%	0 km	0%
CC Monts, Rance et Rougier	23 km	4%	504 km	49%	373 km	73%
CC St-Affricain	47 km	9%	303 km	29%	94 km	18%
CC Val 81	5 km	1%	0 km	0%	0 km	0%
Total	515 km	100%	1 032 km	100%	510 km	100%

	Surface					
	dans BV Tarn		dans BV Sorgues Dourdou		dans BV Rance	
	Total	Part	Total	Part	Total	Part
CC Muse	250 km2	54%	21 km2	2%	0 km2	0%
CC Lévézou P.	96 km2	21%	0 km2	0%	0 km2	0%
CC Mts d'Alban	0 km2	0%	0 km2	0%	22 km2	5%
CC Mts de Lacaune	0 km2	0%	36 km2	4%	6 km2	1%
CC Réquistanais	57 km2	12%	0 km2	0%	15 km2	3%
CC Larzac et V.	0 km2	0%	282 km2	31%	0 km2	0%
CC Monts, Rance et Rougier	18 km2	4%	301 km2	34%	310 km2	71%
CC St-Affricain	33 km2	7%	257 km2	29%	82 km2	19%
CC Val 81	6 km2	1%	0 km2	0%	0 km2	0%
Total	460 km2	100%	897 km2	100%	436 km2	100%



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici